

Council of Europe
European Commission



Conseil de l'Europe
Commission européenne

ADACS/JP MIN (2000)2

Rapport final
soumis à la Commission européenne
sur la mise en œuvre du Programme
commun entre la Commission
européenne et le Conseil de l'Europe
intitulé
"Minorités nationales en Europe"

Strasbourg, juin 2000

TABLE DES MATIERES

I. -----	Introduction	5
II.	Evaluation générale	8
	A. Atouts du Programme commun.....	8
	B. Mise en œuvre des nouvelles orientations du programme	10
	1) L'affirmation du caractère paneuropéen du Programme	10
	▪ Tableau sur la participation des pays, ONG et OI.....	12
	2) L'approche thématique du Programme commun	15
	3) L'accent mis sur des projets régionaux ou bilatéraux	16
	4) Les différents acteurs du Programme commun	17
	➤ Les correspondants nationaux	17
	▪ Liste des correspondants nationaux.....	18
	➤ Les représentants des minorités et des ONG	20
	➤ Les journalistes	21
	➤ Les parlementaires.....	21
	➤ Les organisations internationales.....	21
	➤ Les experts internationaux.....	13
	▪ Liste des experts ayant participé au Programme	24
III.	Evaluation des activités projet par projet	26
	1) Projet I : réunions périodiques des services gouvernementaux ..	27
	2) Projet II : minorités et médias.....	29
	3) Projet III : éducation des minorités.....	31
	4) Projet IV : participation des minorités.....	32
	5) Projet V : intégration et tolérance.....	35
	6) Projet VI : visites d'études à caractère général	36
	7) Projet VII : formation professionnelle.....	38
	8) Projet VIII : publicité et publications	39
IV.	Conclusions	42

Annexes	45
---------------	----

Annexe 1: Conclusions de la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, Jūrmala, Lettonie, 12-13 juin 2000.....	45
--	----

Annexe 2: Liste de projets d'activités en vue d'un éventuel futur programme de coopération dans le domaine des minorités nationales	46
---	----

Annexe 3 : Liste des représentants de la Commission européenne ayant participé aux activités du Programme commun.....	47
---	----

Autres annexes (documents séparés)

- Carnets de bord des activités mises en œuvre en 1999/2000
- Réponses au questionnaire d'évaluation du Programme commun
- Bulletin d'information du Programme commun

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan complet des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme commun entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe communément appelé "Minorités nationales en Europe". Il vise également à donner quelques indications sur les bonnes initiatives et les insuffisances constatées jusqu'alors et qui méritent d'être prises en compte dans la perspective de l'éventuelle adoption de nouveaux programmes portant sur les minorités nationales.

Ce programme a été signé par les deux organisations partenaires en janvier 1999 pour une période de 18 mois. C'est le deuxième de ce type. Un premier Programme commun intitulé «Minorités dans les pays d'Europe centrale» avait été mis en œuvre entre le second semestre 1996 et le premier trimestre 1998 comme mesure d'accompagnement du Pacte de Stabilité. Etant donné son succès, il avait été décidé, lors de la 5e réunion des Services gouvernementaux chargés des questions des minorités qui s'était tenue à Skopje en décembre 1997, de lancer un deuxième programme pour renforcer les relations entre les gouvernements et les personnes appartenant à des minorités nationales.

Depuis le début des années 90, la protection des minorités nationales, reconnue comme étant un des facteurs garantissant la stabilité démocratique sur le continent, a fait l'objet d'une attention croissante de la part des Etats européens. C'est ainsi que la décision prise à Skopje fin 1997 a coïncidé avec celle prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe réunis à Strasbourg en octobre 1997 pour le Second Sommet, de proposer un tel programme dans un Plan d'Action ayant pour objectif d'organiser des activités concrètes réunissant à la fois les gouvernements et la société civile et venant appuyer les deux textes juridiques européens qui étaient à l'époque sur le point d'entrer en vigueur, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales¹ (STE n° 157 de 1995) et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires² (STE n° 148 de 1992). Ces deux textes, de même que les dispositions concernant les droits de l'homme inscrites dans les accords européens (d'association) avec l'Union européenne, constituent les références politiques et juridiques à la mise en œuvre de ce programme.

Cofinancé par les deux institutions européennes à hauteur totale de 616 385 Euros pour la période janvier 1999 - juin 2000, ce programme est perçu comme un cadre unique de coopération entre pays européens dans le domaine des minorités nationales.

¹ Au 27 juin 2000, les Etats membres suivants ont ratifié la Convention-cadre : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Liechtenstein, Lituanie, Malte, Moldova, Norvège, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats à l'adhésion. Les Etats membres signataires sont : Géorgie, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Portugal. Les Etats membres n'ayant ni signé ni ratifié sont : Andorre, Belgique, France et Turquie.

² Au 27 juin 2000, les Etats membres suivants ont ratifié la Charte des langues : Allemagne, Croatie, Finlande, Hongrie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse. Les Etats membres signataires sont : Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, France, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Luxembourg, Malte, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Ukraine.

Ce second programme commun dédié à la protection des minorités nationales présente quatre caractéristiques nouvelles par rapport au précédent :

- il est ouvert à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe aussi bien qu'aux Etats candidats à l'adhésion ;
- il envisage une plus grande participation des représentants des minorités nationales ;
- il repose sur une approche essentiellement thématique (médias, éducation, participation au processus de prise de décision, intégration, etc.) ;
- il porte principalement sur des projets régionaux ou bilatéraux.

Le chapitre suivant porte sur une évaluation générale du programme commun, et indique dans quelle mesure les nouveaux objectifs susmentionnés ont été atteints. Cette analyse s'appuie en particulier sur l'évaluation du programme faite au travers des réponses à un questionnaire adressé aux correspondants nationaux des différents pays participants au Programme³, ainsi que sur les conclusions de la 7e réunion des services gouvernementaux qui s'est tenue à Jūrmala, en Lettonie, les 12-13 juin 2000.

Le chapitre III résume, projet par projet, les activités mises en œuvre en 1999/2000, conformément aux propositions d'activités adoptées au cours de la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, qui s'est tenue à Strasbourg les 15 et 16 mars 1999. La liste complète des activités ayant eu lieu dans le cadre de ce Programme est la suivante :

1. sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales (Strasbourg, 15-16 mars 1999) ;
2. visite d'étude sur les Rom pour des délégations lituanienne et hongroise en Espagne (Andalousie, 15-21 mai 1999) ;
3. visite d'étude sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour des délégations polonaise et géorgienne en Autriche (29 mai-3 juin 1999) ;
4. séminaire en Croatie sur le rôle des associations non-gouvernementales représentatives des minorités dans l'application des droits des minorités (Zagreb, 10-11 juin 1999) ;
5. visite d'étude sur le travail et le fonctionnement des bureaux gouvernementaux pour les minorités nationales à Prague et Budapest pour des délégations arménienne et albanaise (12-19 juin 1999) ;
6. visite d'étude sur les questions des médias et des minorités pour des délégations tchèque et estonienne aux Pays-Bas (21-27 juin 1999) ;
7. séminaire en Russie sur l'intégration des minorités dans les grandes villes (Moscou, 23-24 septembre 1999) ;
8. visite d'étude pour une délégation lituanienne en Belgique et à Strasbourg (11-15 octobre 1999) ;
9. conférence en Hongrie sur la représentation des intérêts des minorités et la participation des minorités au parlement (Budapest, 15-16 octobre 1999) ;
10. séminaire en République tchèque sur les minorités et les médias (Prague, 19 octobre 1999) ;

³ Les réponses recueillies à ce jour figurent dans un document séparé.

11. séminaire en Hongrie sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières et les médias électroniques (Szeged, 28-30 octobre 1999) ;
12. table ronde en Slovaquie sur les minorités nationales en Europe centrale et orientale (Bratislava, 19-20 novembre 1999) ;
13. séminaire sur les minorités et les médias en Estonie (Tallinn, 2-3 décembre 1999);
14. séminaire en Lettonie sur l'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues (Riga, 2-3 décembre 1999) ;
15. visite d'étude sur les relations interconfessionnelles en France pour une délégation moldave (6-10 décembre 1999) ;
16. visite d'étude d'une délégation hongroise en Finlande sur le rôle et le fonctionnement des bureaux consultatifs pour les minorités (Helsinki, 3-7 avril) ;
17. atelier de travail sur les Rom/Tsiganes en Hongrie (Budapest, 4-6 mai 2000) ;
18. séminaire multilatéral en Roumanie sur la protection et la participation des minorités nationales comme condition pour une intégration européenne réussie (Predeal, 12-13 mai 2000) ;
19. séminaire régional en Croatie : "Les minorités: un pont entre les cultures" (Opatija, 19-20 mai 2000) ;
20. séminaire régional en Slovénie sur le rôle des minorités nationales dans les relations bilatérales (Brdo, 22-23 mai 2000) ;
21. septième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales (Jūrmala, Lettonie, 12-13 juin 2000).

A cette liste s'ajoute la participation du Secrétariat du Conseil de l'Europe à une Conférence internationale à Chişinău, République de Moldova, les 21-22 mars 2000, sur le processus d'intégration en Moldova en vue de la préparation d'une stratégie nationale d'intégration. Cette Conférence, financée par les autorités moldaves, s'inscrit néanmoins dans le cadre du Programme commun par le fait qu'il s'agisse d'une des mesures de suivi du séminaire qui s'est déroulé en décembre 1999 à Riga, Lettonie, sur le thème "L'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues". Comme pour les autres activités ci-dessus, un carnet de bord est disponible dans une annexe séparée (en français ou en anglais).

Les conclusions de ce rapport comprendront un récapitulatif des points essentiels soulevés dans les différents chapitres, ainsi que le texte des Conclusions adoptées à l'unanimité par les participants de la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales le 13 juin dernier en Lettonie.

II. EVALUATION GENERALE

La 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui s'est déroulée à Jūrmala, en Lettonie, les 12-13 juin 2000, et à laquelle ont participé 21 Etats européens et un certain nombre d'instituts et d'ONG travaillant dans le domaine des minorités⁴, a donné lieu à une évaluation générale du Programme commun "Minorités nationales en Europe" sur la base de l'expérience des correspondants nationaux et des représentants d'ONG présents. Il leur a été demandé de compléter par oral les réponses qu'ils ont pu soumettre à l'écrit en répondant à un questionnaire d'évaluation, et de comparer, chaque fois que faire ce peut, leur expérience au sein de ce programme avec celle qu'ils ont connue au cours du précédent Programme commun intitulé "Minorités dans les pays d'Europe centrale". L'analyse qui est faite ci-dessous tient compte des réponses reçues à ce jour et des commentaires recueillis lors de la réunion susmentionnée.

A. Atouts du Programme commun

Ce programme joue un rôle essentiel dans le domaine de la protection des minorités nationales et dispose d'un certain nombre d'atouts dont les différents acteurs peuvent user en vue de renforcer la protection des droits de l'homme, véritable fondement des deux institutions européennes, et des droits des minorités en particulier.

En effet, ces activités intergouvernementales, du fait qu'elles impliquent la société civile, permettent directement ou indirectement de promouvoir les instruments juridiques du Conseil de l'Europe relatifs aux droits des minorités, notamment la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Au travers des activités du Programme commun, non seulement les deux instruments juridiques précités font l'objet d'une attention particulière mais, en fonction des thèmes abordés (éducation, médias, contacts transfrontaliers), d'autres conventions du Conseil de l'Europe et des directives de l'Union européenne sont régulièrement évoquées. A titre d'exemple, ont été mentionnées à Szeged, lors du Séminaire sur les communications transfrontières d'octobre 1999, la Directive de l'Union européenne sur la télévision sans frontières et la Convention européenne sur la télévision transfrontière. Le programme commun participe ainsi, chaque fois que faire ce peut, à la diffusion de l'information relative aux deux institutions partenaires, tout en soulignant leur complémentarité.

⁴ Les pays représentés à la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales étaient: l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la Moldova, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la République tchèque. La Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Ukraine s'étaient excusés de ne pouvoir y participer. Parmi les ONG et instituts de recherche sur les minorités invités, étaient présents le Centre européen pour les questions de minorités (ECMI), Minority Rights Group (MRG) - Greece/CEDIME-SE et Baltic Insight/MINELRES.

Un tel programme permet également pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne d'accentuer la coopération intergouvernementale avec les Etats membres et de leur rappeler que des réformes restent à entreprendre au niveau de leurs institutions ou de leur législation en vue de cette accession. Par ailleurs, un certain nombre de participants ou d'institutions originaires de pays membres de l'Union européenne se sont félicités de pouvoir coopérer avec leurs futurs partenaires et ont également souligné qu'à l'occasion de ces activités, ils avaient beaucoup appris de l'expérience de démocratisation rapide à laquelle avaient dû faire face les pays candidats, notamment par l'adoption de législations nouvelles et la mise en place d'un certain nombre de structures chargées des questions de minorités. A cet effet, il est intéressant de constater que des pays d'Europe occidentale ont tout récemment adopté de nouvelles législations concernant les minorités (aux Pays-Bas et en Italie par exemple) ou viennent de créer un Bureau gouvernemental pour les minorités nationales suite à la ratification de la Convention-cadre, ce qui est le cas en Norvège.

De manière plus générale, le programme commun sert de pendant aux activités strictement juridiques (missions d'expertise) menées parfois conjointement par les deux institutions dans le domaine des minorités. Du fait que les activités du Programme commun touchent un grand nombre de personnes (représentants gouvernementaux, représentants de minorités, ONG, experts, OI, etc.), il a un effet multiplicateur et constitue d'autre part une formidable vitrine du rôle respectif des deux institutions en Europe qui s'appuie non seulement sur des normes juridiques communes mais aussi sur un souci de coopération et de dialogue avec la société civile.

A ce titre, et conformément au souhait que les deux institutions ont exprimé lors de l'adoption du nouveau programme, un accent particulier a été mis sur la publicité. Plus de détails à ce sujet figurent dans le chapitre "Evaluation des activités projet par projet" au sous-chapitre "publicité".

Les deux programmes communs relatifs aux minorités nationales ont permis d'instaurer en Europe un réseau de services gouvernementaux chargés des questions de minorités. Les réunions périodiques de ces services s'apparentent en quelque sorte à un comité intergouvernemental réunissant des structures gouvernementales placées sous des ministères de tutelle (affaires étrangères, intérieur, justice, culture, etc.) qui varient en fonction des Etats, ou tout simplement certaines sections de ces ministères. Les correspondants nationaux généralement issus de ces services ont appris à bien se connaître et ont désormais l'habitude de travailler ensemble. C'est une des réussites tangibles de ce programme qu'il semble nécessaire de perpétuer. Un projet est actuellement à l'étude visant à rapprocher encore davantage ces services gouvernementaux en les mettant en contact via Internet, avec également des liens vers d'autres sites d'ONG et d'organisations internationales (voir les conclusions du rapport).

Par ailleurs, il faut rappeler que les propositions d'activités de ce Programme résultent de choix faits à l'occasion de la 5e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui s'est tenue à Skopje en décembre 1997. Elles ont été approuvées par les services gouvernementaux pour les minorités nationales lors de la réunion de Strasbourg de mars 1999. Ces propositions ont été néanmoins remodelées en fonction des priorités du moment et des développements récents dans les pays participants. Cette flexibilité est un atout supplémentaire du Programme commun.

Enfin, l'expérience du Programme commun, jugée globalement très positive par les participants⁵, est en mesure d'inspirer l'organisation d'activités similaires, par exemple dans le contexte du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

B. Mise en œuvre des nouvelles orientations du Programme

1) *L'affirmation du caractère paneuropéen du Programme commun*

Alors que le premier programme commun se focalisait sur dix-sept pays d'Europe centrale et orientale⁶, une des nouvelles caractéristiques du présent programme est d'avoir élargi son champ d'action ou plus précisément, ses partenaires, à tout le continent. La Chute du Rideau de Fer et la dissolution de plusieurs Etats fédéraux ont marqué les esprits au début des années 90 renforçant la crainte de voir se multiplier des conflits liés à la présence de minorités nationales sur le territoire de ces pays. Si la transition démocratique semble désormais acquise dans la plupart des Etats d'Europe centrale, un certain nombre d'inquiétudes subsistent, notamment concernant le sort de la minorité rom/tsigane. D'autre part, d'importants conflits persistent dans les Balkans et le Caucase. Par conséquent, il n'est pas inutile de poursuivre les efforts visant à la ratification et à la mise en œuvre des instruments juridiques européens en matière de protection des minorités nationales, en premier lieu la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Cette dernière, entrée en vigueur en février 1998, fait *de facto* de la protection des minorités nationales un enjeu européen auquel la plupart des Etats européens sont aujourd'hui associés. C'est ce qui explique que le présent programme n'ait pas suivi une approche ciblée géographiquement, en partie pour satisfaire les objections de certains pays d'Europe centrale et orientale participant au Programme commun précédant qui se sentaient, injustement ou non, désignés d'office comme étant les "mauvais élèves". Il est à noter que l'image du Programme commun a évolué au fil des années puisque l'actuel programme est moins perçu comme une mesure destinée à seulement calmer les conflits potentiels que comme un authentique programme de coopération.

Cet élargissement du programme a reçu le soutien unanime des pays et des ONG présents à Jūrmala qui ont estimé que le caractère paneuropéen d'un tel programme avait tout lieu d'être et devait continuer d'être envisagé de la sorte étant donné :

- que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a pour vocation de s'appliquer à tout le continent européen ;
- que la protection des minorités nationales et des droits et libertés des personnes appartenant à ces minorités fait partie intégrante de la protection internationale des droits de l'homme et, comme telle, constitue un domaine de coopération internationale (art. 1 de la Convention-cadre) ;
- que certains thèmes présentent un intérêt pour un grand nombre d'Etats ;
- que la coopération paneuropéenne permet, entre autres, aux Etats membres et aux pays candidats à l'accession d'apprendre à mieux se connaître et à collaborer, de discuter conjointement de problèmes communs, d'envisager des solutions et de lutter contre les stéréotypes.

⁵ Il est demandé chaque fois aux organisateurs (ou aux participants lorsqu'il s'agit des visites d'étude) de fournir un rapport d'évaluation de l'activité. Ces rapports sont disponibles auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Les carnets de bord qui figurent en annexe, ainsi que le Bulletin d'information, s'en inspirent largement.

⁶ Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Ukraine.

Le tableau récapitulatif en pages 12-14 portant sur la participation des Etats européens, des organisations non-gouvernementales et internationales confirme la participation accrue des Etats européens à ce second programme, remplissant ainsi le premier des objectifs fixés. En effet, pas moins de 36 Etats membres du Conseil de l'Europe ou pays candidats à l'adhésion ont pris part à ce programme. Cette participation s'est concrétisée par l'envoi de participants et/ou d'experts ou tout simplement par l'organisation de l'une ou l'autre des activités. Parmi les Etats membres de l'Union européenne, pratiquement tous ont pris part, à des degrés divers, au Programme commun.

Une analyse qualitative de ces activités est donnée au travers des carnets de bord situés en annexe, ainsi que sous le chapitre III "Evaluation des activités projet par projet". Une approche quantitative démontre qu'un certain nombre d'Etats se détache de par leur participation très active au Programme commun tels que la Hongrie (13 participations), l'Autriche, la Roumanie (9), la Finlande, l'Italie, la Slovénie, la République tchèque (8), la Bulgarie, la Croatie, la Pologne, la Slovaquie (7), l'Estonie, la Lituanie, le Royaume-Uni (6), la Moldova, les Pays-Bas, la Fédération de Russie (5), etc.

Certains pays ont organisé plusieurs activités sur leur territoire. C'est le cas notamment de la Hongrie (une conférence, un séminaire et un atelier de travail), de la Croatie (2 séminaires) et de la Lettonie (2 séminaires).

En s'attardant sur ces chiffres, il faut néanmoins garder à l'esprit que, pour des raisons budgétaires, le Programme commun n'est pas en mesure d'organiser des séminaires, table-rondes ou ateliers de travail en dehors des pays d'Europe centrale et orientale (cette remarque ne s'applique pas aux visites d'étude). Ainsi, d'une certaine manière le champ d'application du Programme reste principalement l'Europe centrale et orientale. Bien qu'il soit plus aisé pour les gouvernements occidentaux de faire appel à d'autres sources de financement pour leurs activités, la possibilité d'un financement dans le cadre du Programme commun aurait pu s'avérer utile pour des représentants d'ONG, des journalistes etc. issus des pays membres de l'Union européenne, qui souhaiteraient, à leur tour, inviter leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale pour des projets analogues.

Ce tableau indique également l'évolution de la participation des pays, des ONG et des organisations internationales par rapport au premier programme commun⁷. Sept pays qui n'avaient pas du tout pris part au premier programme l'ont fait au cours du second (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Norvège, Portugal, Suède et Turquie) tandis que le Bélarus n'a pas été invité à participer. Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'une très large majorité d'Etats (27 pays sur 37) ont su profiter de l'élargissement du second Programme commun en y participant, au moins autant sinon plus. Toutefois, l'étude des réponses à la question 5 du questionnaire démontre que quelques pays qui ont plus participé au second programme juge leur participation plus active dans le premier.

⁷ : L'indication de la participation de certains pays occidentaux dans le cadre du premier Programme commun, pourtant limité à 17 pays d'Europe centrale et orientale, se justifie par l'envoi d'experts.

Participation des Etats européens, des ONG et des organisations internationales au Programme commun "Minorités nationales en Europe" (1999/2000)

H: pays hôte ; P: pays/organisation ayant envoyé des participants ; E: pays/organisation ayant envoyé des experts ; I: pays/organisation invités mais pas présents ; EI: experts de ces pays/organisations invités mais pas présents

	6e réunion des services minorités à Strasbourg	Visite d'étude en Andalousie	Visite d'étude en Autriche	Séminaire à Zagreb	Visite d'étude à Prague / Budapest	Visite d'étude aux Pays-Bas	Séminaire à Moscou	Visite d'étude en Belgique	Conférence à Budapest	Séminaire à Prague	Séminaire à Szeged	Table ronde à Bratislava	Séminaire à Tallinn	Séminaire à Riga	Visite d'étude à Paris	Visite d'étude en Finlande	Atelier de travail à Budapest	Séminaire à Predeal	Séminaire à Opatija	Séminaire à Brdo	7e réunion des services minorités à Jurmala	TOTAL H + P + E	H + P + E dans le Programme 96/98	Evolution de la participation
PAYS AYANT PARTICIPE AU MOINS A UNE DES ACTIVITES DES PROGRAMMES COMMUNS "MINORITES"																								
Albanie	P				P															I	I	2	5	↘
Allemagne	P			I			P		I		EI							P/E			P	4	3	↗
Arménie	P				P													P			P	4	-	↗
Autriche	P		H	P			E		P									E	P/E	P	P	7	3	↗
Bélarus																						0	4	↘
Belgique	I							H		P	EI											2	2	=
Bosnie-Herzégovine																			P	P	P	3	-	↗
Bulgarie	P										P	P					P	P		P	P	7	7	=
Croatie	P			H/E					P		P								H	P	P	7	9	↘
Danemark	I			I																E	I	1	1	=
Espagne	I	H		I/EI			I		P								P	P/E			I	4	2	↗
Estonie	P					P							H	P/E				E			P	6	8	↘
Finlande	P			EI					P					E		H	P	E	E		P	8	2	↗
France	I			I			P								H			I				2	1	↗
Géorgie	P		P																		P	3	-	↗
Grèce	P										E							E		I	I	3	1	↗
Hongrie	P	P		P			P/E		H		H	P				P	H	P	P/E	P	P	13	10	↗
Irlande	I													E							I	1	1	=
Italie	P			P			P/E		P		E							P/E	P/E	P	I	8	3	↗
Lettonie	P										EI		I	H/E				E			H/P	4	8	↘
Lituanie	P	P						P						P				P			P	6	8	↘
"ARYMacédoine"	P										P									P	P	4	9	↘
Moldova	P													P	P			P			P	5	4	↗

	6e réunion des services minorités à Strasbourg	Visite d'étude en Andalousie	Visite d'étude en Autriche	Séminaire à Zagreb	Visite d'étude à Prague / Budapest	Visite d'étude aux Pays-Bas	Séminaire à Moscou	Visite d'étude en Belgique	Conférence à Budapest	Séminaire à Prague	Séminaire à Szeged	Table ronde à Bratislava	Séminaire à Tallinn	Séminaire à Riga	Visite d'étude à Paris	Visite d'étude en Finlande	Atelier de travail à Budapest	Séminaire à Predeal	Séminaire à Opatija	Séminaire à Brdo	7e réunion des services minorités à Jurmala	TOTAL H + P + E	H + P + E dans le Programme 96/98	Evolution de la participation
Norvège	I						E					E									P	3	-	↗
Pays-Bas	I			P		H	E					E	P							EI	I	5	1	↗
Pologne	P		P				P		P			P						P			P	7	6	↗
Portugal	P																	I			I	1	-	↗
Roumanie	P			P			P		P		P	P						H/E		P	P	9	8	↗
Russie	P						H						P	P							P	5	6	↘
Royaume Uni	P			P/EI			P/E		P	P		EI						P/E			I	6	3	↗
Slovaquie	P			P					P	P	P	H						I			P	7	9	↘
Slovénie	P			P					P		P	P							P	H	P	8	6	↗
Suède	I			EI						P										EI	P	2	-	↗
Suisse	P			E							EI										I	2	2	=
Rép. tchèque	P			P		P	P				H	P						P/E			P	8	8	=
Turquie	P																				I	1	-	↗
Ukraine	P						P						I				P	I			P	4	6	↘
ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT PARTICIPE AU MOINS A UNE DES ACTIVITES DES PROGRAMMES COMMUNS "MINORITES"																								
Commission européenne	I						P		P		I	P		P				P	I	P	P	7	2	↗
Conseil de l'Europe	P	P		P			P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P	17	9	↗
OSCE-HCNM / ODHIR	P											P		P							P	4	3	↗
Nations Unies / UNDP												I		P								1	-	↗
CBSS												P								P	I	1	-	↗
CEI												P								P		2	-	↗
Parlement européen																		P				1	-	↗
PACE																		P				1	-	↗

	6e réunion des services minorités à Strasbourg	Visite d'étude en Andalousie	Visite d'étude en Autriche	Séminaire à Zagreb	Visite d'étude à Prague / Budapest	Visite d'étude aux Pays-Bas	Séminaire à Moscou	Visite d'étude en Belgique	Conférence à Budapest	Séminaire à Prague	Séminaire à Szeged	Table ronde à Bratislava	Séminaire à Tallinn	Séminaire à Riga	Visite d'étude à Paris	Visite d'étude en Finlande	Atelier de travail à Budapest	Séminaire à Predeal	Séminaire à Opatija	Séminaire à Brdo	7e réunion des services minorités à Jurmala	TOTAL H + P + E	H + P + E dans le Programme 96/98	Evolution de la participation
ONG INTERNATIONALES / INSTITUTS AYANT PARTICIPE AU MOINS A UNE DES ACTIVITES DES PROGRAMMES COMMUNS "MINORITES"																								
Académie Bolzano							E											E				2	-	↗
Baltic Insight / MINELRES											EI			P				E			P	3	-	↗
CEAVA								P														1	-	↗
DIECEC							E															1	-	↗
EBLUL	P																					1	-	↗
ECMI	P													E				E	EI	E	P	5	1	↗
EHRF											P							P	I	I	I	2	1	↗
Eurocities							E															1	-	↗
Institut d'Etudes Ethniques de Ljubljana	P																			P	P	3	3	=
ISIG																		E	EI			1	-	↗
LIA							EI															0	-	=
Institut Marx Planck Heidelberg																		P				1	-	↗
Metropolis							E															1	-	↗
MRG-Greece / CEDIME-SE / Greek Helsinki Committee											E							E		I	E	3	-	↗
MRG International				EI								EI						E			I	1	1	=
OSI Budapest																		E			I	1	-	↗
Radio Free Europe									H													1	-	↗
UFCE	P			E																	I	2	1	↗
Université Klagenfurt																			E	I	I	1	1	=

Parmi les dix pays qui ont moins participé, figurent l'Ukraine, la Fédération de Russie, les trois Etats baltes, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", l'Albanie, la Croatie et la Slovénie. Ceci peut s'expliquer en partie, par des changements de gouvernements et/ou de correspondants pour le Programme commun (Albanie, Estonie, Lettonie, Ukraine). En revanche, la moindre participation de la Croatie, de la Slovénie, de l'Estonie et de la Lituanie par rapport au programme précédant est toute relative puisque leur implication dans les activités reste en fait plus élevée que la moyenne.

2) *L'approche thématique du Programme commun*

Le premier Programme commun était structuré par type d'activités, à savoir les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales, les séminaires, les visites d'études, les ateliers de formation. Le choix de baser le second programme sur une approche thématique s'est avéré judicieux puisque cela a permis d'emblée d'identifier des secteurs prioritaires : médias, éducation, participation au processus de prise de décision, intégration, etc. Les activités ont ainsi pu être réparties dans différents "projets" qui reprennent chacun un des thèmes susmentionnés (voir le chapitre suivant). Bien entendu, cette approche thématique ne s'applique pas aux réunions des services gouvernementaux qui constituent l'axe central du programme mais aux autres activités, et en premier lieu aux séminaires.

Il est à noter que cette approche thématique permet également de mieux cibler les besoins en experts qui viennent éclairer les discussions ou bien remplir le rôle difficile de rapporteur général. Des informations plus détaillées relatives aux experts figurent au sous-chapitre "Acteurs du Programme commun" ci-dessous à la page 24.

A l'occasion de la 7^e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, et en réponse à la question 26 du questionnaire, les participants ont indiqué qu'outre les thèmes déjà abordés (éducation, culture, médias, participation et intégration), d'autres sujets mériteraient une attention particulière⁸, par exemple :

- les rapports entre les autorités locales et les institutions gouvernementales au sujet des questions de minorités ;
- la participation des jeunes appartenant à des minorités (notamment des jeunes qui travaillent pour des ONG) ;
- la protection des rom/tsiganes (avec un accent sur les problèmes spécifiques rencontrés par cette communauté: logement, emploi, éducation, participation, etc.) ;
- l'usage des langues minoritaires et les droits linguistiques en général ;
- la formation professionnelle de services gouvernementaux ;
- les questions de migration ;
- l'autonomie culturelle ;
- l'éducation civique.

⁸ Voir aussi en annexe la liste des projets d'activités dressée à Jūrmala dans la perspective d'une continuation d'un tel programme.

Une proposition, récemment soumise à Jūrmala et aussitôt adoptée par les différentes délégations et les représentants d'ONG, vise à utiliser un tel programme pour promouvoir de manière plus explicite les instruments juridiques internationaux existant et mettre l'accent sur le côté pratique de la mise en oeuvre desdits instruments. Il s'agirait ainsi de lier étroitement toute activité avec l'un des articles de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (article 9 portant sur le libre accès aux médias, article 10 sur l'utilisation de la langue minoritaire, etc). Cette réflexion converge avec les récentes conclusions du Comité consultatif de la Convention-cadre qui a estimé que la mise en œuvre d'activités intergouvernementales dans le domaine des minorités était complémentaire à ses travaux.

3) *L'accent mis sur des projets régionaux ou bilatéraux*

Afin de parvenir à une plus grande efficacité au niveau de la valeur ajoutée des activités du Programme, il a été décidé de limiter les activités multilatérales et de favoriser au contraire les projets régionaux⁹. Ainsi, seules les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales et de rares séminaires dont le thème peut présenter un intérêt particulier pour un grand nombre de pays pas forcément voisins (par exemple, le séminaire de Zagreb sur le rôle des organisations représentatives des minorités nationales dans la société civile ou celui de Predeal sur l'intégration européenne) ont été organisés selon une approche multilatérale. En revanche, pour la plupart des autres séminaires, l'approche s'est faite selon des critères géographiques (table ronde à Bratislava réunissant les pays d'Europe centrale, séminaire d'Opatija sur les échanges culturels entre la Croatie et les pays voisins) ou thématiques (Conférence à Budapest où les organisateurs ont invité les pays où il existe une représentation parlementaire des minorités nationales afin d'alimenter le débat en Hongrie). Ceci n'exclut pas qu'à la demande de certains gouvernements désireux de participer à telle ou telle activité, ceux-ci ne soient pas invités à envoyer des participants. Ce fut ainsi le cas pour la République de Moldova qui a été rajoutée à la liste des pays invités au séminaire de Riga sur l'intégration. Une autre option visant à élargir le cercle des pays est de faire appel à des experts originaires d'Etats non invités.

D'autre part, le Programme commun s'avère aussi très utile dans un contexte sous-régional (pays baltes/Russie, Europe du sud-est, Europe de Visegrad, CEI, Caucase, etc.). A titre d'exemple, il a été plusieurs fois rapporté dans des rapports ou des conversations ultérieurs que des problèmes soulevés dans le cadre du Programme commun ont fait l'objet de discussions, voire de règlements, au sein des commissions bilatérales. Cet atout du Programme commun mérite d'être renforcé à l'avenir, dans le cadre d'autres projets portant sur les minorités nationales.

Concernant la question de savoir si un éventuel futur programme commun devait se limiter à des zones géographiques prioritaires, les participants de la 7e réunion des services gouvernementaux ont répondu qu'il fallait avant tout conserver le cadre paneuropéen de ce programme, ce qui n'excluait pas d'allouer une part du budget global à des zones prioritaires (Europe du sud-est, Caucase, etc.).

⁹ Par "régional", on entend ici un regroupement de pays d'une même zone géographique.

4) *Les différents acteurs du Programme commun*

➤ *les correspondants nationaux et les experts gouvernementaux*

Les correspondants nationaux sont des fonctionnaires gouvernementaux. Ils exercent un rôle central dans le cadre du Programme commun puisqu'ils sont les principaux interlocuteurs du Conseil de l'Europe dans l'organisation des activités, le choix du programme et la nomination des participants. La liste des correspondants nationaux de ce programme a été dressée à l'occasion de la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales de mars 1999. Elle a été régulièrement remise à jour (voir ci-après en pages 18 et 19).

Bien que favorisant la participation de la société civile, le Programme commun n'en reste pas moins un programme intergouvernemental, dans lequel ce sont les correspondants nationaux qui nomment directement ou indirectement (en faisant appel à d'autres ministères) les participants. Lorsque ces derniers sont des ONG ou des représentants de minorités, cette méthode peut être sujette à contestation.

Ce problème de représentativité et d'impartialité a été soulevé à plusieurs occasions et a été discuté à Jūrmala sans qu'aucune position commune n'ait pu être adoptée. Une délégation a suggéré, soutenue par les représentants des ONG, qu'à l'avenir il soit fait appel à des ONG internationales pour désigner des représentants de minorités ou d'ONG nationales devant participer à diverses activités. D'autres délégations ont jugé que le système actuel était satisfaisant et qu'elles déléguaient déjà cette tâche à des organisations-parapluies au niveau national. Si la délégation des pouvoirs à une ONG internationale aurait le mérite de gagner en transparence et d'éviter toute critique, fondée ou non, sur la partialité des nominations, elle limiterait en revanche les contacts entre les correspondants nationaux et les ONG, du moins dans le cadre du programme. Un autre argument favorisant le maintien du système actuel est qu'un double mode de nomination contribuerait à alourdir le système et à multiplier les interlocuteurs du Secrétariat, augmentant par là même sa charge de travail. Une solution intermédiaire pourrait consister à laisser le libre choix aux correspondants nationaux qui pourrait faire appel, s'ils le souhaitent, à une organisation telle que COMIR (*Consortium of Minority Resources*) qui regroupe un certain nombre d'ONG travaillant dans le domaine des minorités¹⁰ et qui seraient à même de trouver rapidement des participants de la société civile.

S'il y a parfois eu quelques problèmes au niveau de la nomination des participants (il est arrivé que certains organisateurs n'aient pas jugé utile de faire appel à la présence des ONG), on peut toutefois se féliciter de manière générale des choix qui ont été faits et rendre hommage aux correspondants nationaux dont la tâche est d'autant plus difficile que le nombre de participants à désigner est souvent limité.

¹⁰ : Les organisations fondatrices de COMIR sont: Balkan Academic News (BAN), Center for Documentation and Information on Minorities in Europe-Southeast Europe (CEDIME-SE), Constitutional and Legal Policy Institute (COLPI), European Centre for Minority Issues (ECMI), European Roma Rights Center (ERRC), The Forum Institute, Human Rights Watch (HRW), International Helsinki Federation for Human Rights (IHF-HR), LGI Managing Multiethnic Communities Project, MINELRES Project, Minority Rights Group International (MRG). Plus d'informations sur COMIR sont disponibles sur leur site web: <http://www.osi.hu/lgi/comir/>.

Liste des correspondants nationaux mise à jour au 27 juin 2000¹¹

PAYS	NOM ET TITRE	SERVICE GOUVERNEMENTAL
Albanie	M. Dervish DUMI Expert juridique sur les droits de l'homme et les minorités	Service juridique, Ministère des Affaires étrangères
Allemagne	M. Rolf GOSSMANN Chef de Division <i>remplacé par</i> M. Detlev REIN Conseiller auprès du Ministre	Division des minorités nationales, Ministère Fédéral de l'Intérieur idem
Arménie	M. Shahan AVAKIAN Chef du Service Juridique <i>remplacé par</i> M. Levon AMIRJANYAN Chef du Service Juridique	Service juridique, Ministère des Affaires étrangères idem
Autriche	Mme Christa ACHLEITNER Chef du service pour les affaires des minorités nationales	Service pour les affaires des minorités nationales, Chancellerie fédérale
Bosnie-Herzégovine	Mme Jadranka CIPOT STOJANOVIĆ, Conseillère	Ministère des Affaires étrangères
Bulgarie	M. Peter D. ATANASSOV Secrétaire du Conseil pour les questions ethniques et démographiques	Conseil pour les questions ethniques et démographiques, Conseil des Ministres
Croatie	Mme Milena KLAJNER Chef adjoint du Bureau pour les minorités nationales	Bureau pour les minorités nationales, Gouvernement de Croatie
Danemark	M. Mads LAURSEN Chef de la Section pour les minorités <i>remplacé par</i> M. Ulrich Stigaard JENSEN Chef de la Section pour les minorités	Section pour les minorités nationales Ministère de l'Intérieur idem
Espagne	Mme Teresa MOGIN-BARQUIN Directrice Générale des affaires sociales, des mineurs et de la famille	Direction des affaires sociales, des mineurs et de la famille, Ministère du Travail et des Affaires sociales
Estonie	Mme Olga BUNDER Conseillère en minorités <i>remplacée par</i> M. Tanel MÄTLIK Conseiller auprès du Ministre	Ministère de la Culture Bureau du Ministre Katrin SAKS
Finlande	M. Eero J. AARNIO Conseiller juridique	Ministère de la Justice
Géorgie	M. Konstantin KORKELIA Directeur adjoint du Service de la législation internationale	Service de la législation internationale, Ministère des Affaires étrangères
Grèce	M. Athanassios KOTSIRIS Expert B', Conseiller	DG C' des affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères
Hongrie	Mme Judit SOLYMOSI Chef du Service des relations internationales	Service des relations internationales, Bureau pour les minorités nationales et ethniques (Ministère de la Justice)
Italie	M. Riccardo GUARIGLIA Conseiller <i>remplacé par</i> M. Uberto VANNI D'ARCHIRAFI Conseiller à la Direction "Europe"	Ministère des Affaires étrangères Direction "Europe", Bureau n° 4 Ministère des Affaires étrangères
Lettonie	Mme Aina E. BALĀSKO Chef de Division <i>remplacée par</i> Mme Eiženija ALDERMANE Chef du Bureau de naturalisation	Division des affaires nationales, Ministère de la Justice Bureau de naturalisation de Lettonie

¹¹ La Belgique, la France, l'Irlande et la Turquie collaborent au programme commun de manière *ad hoc* et n'ont pas désigné de correspondant national.

PAYS	NOM ET TITRE	SERVICE GOUVERNEMENTAL
Lituanie	M. Remigijus MOTUZAS Directeur Général du Service des minorités nationales et des Lituaniens vivant à l'étranger	Service des minorités nationales et des Lituaniens vivant à l'étranger, Gouvernement de la Lituanie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Mme Elizabeta GORGIEVA Chef de la Section des droits de l'homme	Section des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères
Moldova	Mme Atanasia STOIANOV Directrice Générale du Département pour les relations nationales et le fonctionnement des langues	Département pour les relations nationales et le fonctionnement des langues, Gouvernement de la République de Moldova
Norvège	Mme Anneline ULFRSTAD Conseillère en minorités <i>remplacée par</i> Mme Barbro A. BAKKEN Directrice Générale adjointe de la Section des politiques à l'égard des minorités	Ministère du Gouvernement local et du Développement régional Service des autochtones, des minorités et des immigrants, Ministère du Gouvernement local et du Développement régional
Pays-Bas	M. Hugo FERNANDEZ-MENDES Officier de liaison au Service de la politique d'intégration des minorités	Service de la politique d'intégration des minorités, Ministère de l'Intérieur et des Affaires du Royaume
Pologne	M. Tadeusz GAŚIÓROWSKI Chef spécialiste en minorités	Ministère de l'Intérieur et de l'Administration
Portugal	Mr José LEITÃO Haut Commissaire pour l'immigration et les minorités	Haut Commissariat pour l'Immigration et les Minorités
Roumanie	Mme Adelina LOZEANU Directeur de la Direction pour les relations avec la société civile <i>remplacée par</i> Mme Rodica PRECUPETU Expert en charge des relations avec le Conseil de l'Europe	Direction pour les relations avec la société civile, Département pour la protection des minorités nationales, Gouvernement de la Roumanie idem
Russie	Mme Zoya Y. TSIRENOVA Chef du Service pour les autonomies culturelles nationales et les associations culturelles nationales	Service pour les autonomies et les associations culturelles nationales, Ministère des Relations nationales et régionales de la Fédération de Russie
Royaume Uni	Mme Julie CLOUDER Chef de Section	Unité de l'égalité entre les races Ministère de l'Intérieur
Slovaquie	M. Juraj HRABKO Directeur Général du Service des droits de l'homme et des minorités <i>remplacé par</i> Mme Jana KVIECINSKA Directrice des droits de l'homme	Service des droits de l'homme et des minorités, Bureau du Gouvernement de la République slovaque idem
Slovénie	M. Andrej ŠKERLAVAJ Conseiller	Ministère des Affaires étrangères
Suède	Mlle Josefin BRATTBERG Conseillère en minorités	Ministère de la Culture
Suisse	M. Christoph PAPPÀ Collaborateur diplomatique	Division politique IV, Section des droits de l'homme, Département fédéral des Affaires étrangères
République tchèque	Mlle Marta MIKLUŠAKOVÁ Secrétaire du Comité des droits de l'homme	Comité des droits de l'homme, Gouvernement de la République tchèque
Ukraine	M. Mark MARTYNYUK Directeur adjoint du Service des relations extérieures et des affaires juridiques <i>remplacé par</i> M. Andriy DATSENKO Directeur du Service des relations extérieures et des affaires juridiques	Service des relations extérieures et des affaires juridiques, Comité d'Etat de l'Ukraine pour les nationalités et la migration Même service, Département d'Etat de l'Ukraine pour les nationalités et la migration

➤ *les représentants de minorités et d'ONG*

Un des principaux objectifs du Programme commun est de faciliter la participation active de la société civile, en premier lieu celle des représentants des minorités nationales. Ces derniers sont invités en tant que participants au même titre que des représentants gouvernementaux. Par conséquent leur point de vue est reflété dans toutes les discussions et les conclusions des séminaires ou des visites d'étude. La mixité des interlocuteurs a souvent produit des échanges très intéressants qui ont permis aux autorités politiques de mieux comprendre les besoins des personnes appartenant à des minorités nationales. La participation de ces dernières aux séminaires est devenue quasi systématique, y compris dans le cas des visites d'étude où des délégations sont composées presque exclusivement de représentants de minorités (Litvaniens en Belgique, Tchèques et Estoniens aux Pays-Bas). A d'autres occasions, le choix a été fait d'envoyer des représentants gouvernementaux d'origine ethnique différente de celle de la majorité (délégation russe à Riga, délégation hongroise à Zagreb et à Opatija, délégation slovaque à Szeged, etc).

La participation des organisations non-gouvernementales est nettement plus élevée dans le second programme et remplit ainsi le second de ses objectifs. A noter que le tableau récapitulatif des pages 12-14 ne prend pas en compte la participation de représentants d'ONG locales, pourtant très large à l'occasion de plusieurs séminaires. Des séminaires comme celui de Zagreb (juin 1999) portant spécifiquement sur le rôle des ONG représentatives des minorités a connu un franc succès. La majorité des participants n'était pas constituée de représentants officiels mais de membres de la société civile, qui ont pu, en dépit de leur qualité d'observateurs, prendre la parole et exprimer leur point de vue. Les séminaires de Prague, Tallinn, Predeal et Opatija ont accueilli aussi un grand nombre d'associations.

Le lecteur peut également se référer aux pages 24-25 pour être informé des noms de certains représentants d'ONG ou d'instituts de recherche ayant participé aux activités du Programme commun en tant qu'experts. Certaines ONG travaillant dans un domaine plus spécifique¹², il est alors facile de les associer à certaines activités.

Lors de la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, la combinaison représentants gouvernementaux/ONG a été saluée par tous. Les échanges de vue entre ces différents acteurs ont été reconnus comme étant très enrichissants. Il a été aussi jugé très utile d'impliquer dans le programme des représentants de minorités qui ont ainsi l'occasion de s'exprimer sur des sujets qui les concernent en premier lieu et de partager leur expérience avec d'autres représentants de minorités. Les délégations et les représentants de la société civile présents à Jūrmala ont demandé que ce type de coopération soit poursuivi et approfondi.

¹² Par exemple : les questions linguistiques pour EBLUL, les questions d'intégration pour Eurocities et Métropolis, les questions d'éducation pour DIECEC, le développement des contacts transfrontiers pour l'UFCE, etc.

➤ *les journalistes*

A l'occasion de plusieurs activités (voir le projet "médias et minorités"), des journalistes, appartenant à une minorité nationale ou bien travaillant sur les questions de relations interethniques, ont apporté leur contribution et leurs solutions aux problèmes rencontrés par les minorités. Leur participation au Programme commun est intéressante à plus d'un titre car la manière de traiter les minorités au travers des médias est un facteur important dans la lutte pour l'égalité des droits et contre la discrimination. Dès qu'ils se trouvent au cœur d'une situation tendue entre groupes ethniques, les journalistes doivent rester vigilant face à des camps opposés désireux de manipuler l'information à leur profit.

Dans un certain nombre de pays, des stages de formation s'avèrent nécessaires pour enseigner (ou rappeler) à ces journalistes les principes d'impartialité et de non-discrimination qui sont censés régir cette profession. Ces stages proposent des solutions pour éliminer les stéréotypes ou les informations inutiles sur l'origine ethnique pouvant porter à conséquence à la vie des intéressés.

Par ailleurs, la présence de journalistes donne lieu à une médiatisation plus grande des activités du Programme commun, parfois même à des émissions télévisées ou de radio qui font clairement référence aux efforts entrepris conjointement par les deux organisations européennes. Les séminaires les plus couverts par les médias ont été ceux de Zagreb, Prague, Szeged, Bratislava, Tallinn, Predeal, Opatija et Jūrmala.

➤ *les parlementaires*

Dans le cadre des activités du Programme commun, il est souvent fait appel à la participation de membres de parlements nationaux (conférence de Budapest, séminaire de Riga), voire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (table-ronde de Bratislava, séminaire de Predeal) ou du Parlement européen (visite d'étude des Litvaniens à Bruxelles et à Strasbourg, séminaire de Predeal). Leur participation s'avère très utile, non seulement parce que les différents courants d'opinion qu'ils représentent alimentent les débats, mais aussi parce qu'ils se font l'écho des préoccupations de personnes appartenant à des minorités nationales.

➤ *les organisations internationales*

Les deux institutions partenaires, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, ont continué de travailler en étroite collaboration dans le cadre de ce Programme. Ainsi, même s'il incombe au Secrétariat du Conseil de l'Europe d'assurer la mise en œuvre du Programme, et par conséquent d'assurer dans la mesure du possible une représentation, les délégations de la Commission européenne présentes dans les pays organisateurs ont été régulièrement invitées à participer aux activités. La liste des représentants de la Commission européenne ayant participé aux activités du Programme commun en 1999/2000 figure à l'annexe 3 mais parmi eux la participation de Madame Rosa-Maria GUIDA, Chef Adjointe de Division à la Direction Générale Elargissement, mérite d'être soulignée car, pour la première fois, le siège de la Commission européenne à Bruxelles était représenté à une activité du programme.

En effet, bien que l'on puisse se féliciter de la participation quasi régulière des délégations de la Commission européenne aux séminaires, il est regrettable que la participation des fonctionnaires de la Commission européenne à Bruxelles ne soit pas plus automatique, compte-tenu de son rôle d'institution partenaire et de la perspective d'accession à l'Union européenne de nombreux pays participants au programme.

A cet égard, Monsieur Geoffrey BARRETT, Premier Conseiller à la Délégation de la Commission européenne à Riga, qui a participé à la 7^e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Jūrmala, a encouragé et soutenu les délégations dans leur demande de voir se poursuivre la coopération internationale dans le domaine des minorités, et a souligné le caractère exceptionnel d'un tel programme qui permet non seulement de réunir autour d'une même table des représentants gouvernementaux et la société civile, mais également de renforcer la coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, conformément à la décision ultérieure de la Commission européenne de déléguer le suivi des activités du Programme commun à l'EHRF (*European Human Rights Foundation*), Monsieur Arturo RODRIGUEZ, puis son remplaçant, Monsieur Childerik SCHAAPVELD, ont été régulièrement informés du calendrier des activités et des activités elles-mêmes. Monsieur Rodriguez a participé au Séminaire sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières (radio/télévision) et les médias électroniques (Szeged, Hongrie, 28-30 octobre 1999) et Monsieur Schaapveld à celui sur "La protection et la participation des minorités nationales comme condition d'une intégration européenne réussie" (Predeal, Roumanie, 12-13 mai 2000).

Le Conseil de l'Europe a, quant à lui, été représenté dans la plupart des activités, que ce soit par des membres du Secrétariat ou, à défaut, par les directeurs des Centres de Documentation et d'Information sur le Conseil de l'Europe dans les pays hôtes¹³. Un effort a également été effectué au niveau de l'accompagnement des participants durant les visites d'étude. Ainsi des membres du Secrétariat ont participé aux visites d'étude d'experts hongrois et lituaniens en Andalousie (mai 1999) et d'experts moldaves à Paris (décembre 1999). Cet accompagnement permet d'assister les organisateurs locaux lorsque la délégation est nombreuse, et de s'assurer que les visites d'étude remplissent leurs objectifs. Faute d'être accompagnées par le Secrétariat, certaines délégations le sont par des ONG (la délégation lituanienne qui s'est rendue en Belgique en octobre 1999 a été accompagnée par des membres du Centre Européen d'Aide à la Vie Associative) ou par les organisateurs qui assurent gratuitement ce service (ce fut le cas avec le Ministère des Affaires étrangères autrichien pour la visite d'étude des délégations géorgienne et polonaise et avec le Ministère de l'Intérieur néerlandais pour la visite d'étude des délégations estonienne et tchèque). Quant aux divers comités d'experts du Conseil de l'Europe, il est fait appel à eux lorsque les thèmes abordés le justifie.: par exemple le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ou le Groupe de spécialistes sur les Rom/Tsiganes.

¹³ Comme lors des séminaires sur les médias à Prague en octobre 1999 et à Tallinn en décembre 1999.

D'autres organisations internationales ont été invitées à participer à certaines des activités du Programme commun. Ainsi, le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales était présent à la Table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales dans les pays d'Europe centrale et orientale (19-20 novembre 1999), au séminaire de Riga sur l'intégration dans la société par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues (2-3 décembre 1999) et à la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales (Jūrmala, Lettonie, 12-13 juin 2000). Le Président du Groupe de travail sur les minorités de l'Initiative Centre-européenne (ICE) était également présent à Bratislava (19-20 novembre 1999) ainsi qu'au séminaire de Brdo, Slovénie (22-23 mai 2000) alors que l'UNDP (Programme de Développement des Nations-Unies) était représenté au séminaire de Riga. Enfin, Le Haut-Commissaire auprès du Conseil des Pays de la Mer Baltique (CBSS) pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant aux minorités nationales, a apporté à l'occasion de sa participation au séminaire de Brdo portant sur la coopération régionale son soutien pour ce type de programme intergouvernemental.

➤ *les experts internationaux*

Bien que souvent les participants eux-mêmes soient déjà des experts dans le domaine traité, le Programme commun fait couramment appel à des experts "internationaux" pour éclairer les débats. Ils apportent généralement une approche paneuropéenne du problème ou bien fournissent des éléments additionnels relatifs à leur propre pays. La profession de ces experts varie en fonction des thèmes abordés : universitaires, professeurs, journalistes, membres d'ONG internationales, juristes, etc. Parfois, il leur est demandé de remplir le rôle de rapporteur général consistant à résumer les discussions et souligner les points essentiels des débats.

En pages 24-25 ci-après, figurent les personnes qui ont participé aux activités du Programme commun en tant qu'experts et/ou rapporteurs généraux. Deux tiers d'entre eux sont issus d'Europe occidentale, afin notamment de palier le fait qu'il soit impossible de financer des activités dans ces pays et un tiers est originaire des pays d'Europe centrale ou des pays baltes. La proportion des femmes est aussi d'un tiers.

Liste des experts qui ont participé aux activités du Programme commun 1999/2000

Nationalité	NOM Prénom et titre	Institution/organisation	Thème abordé, lieu, date
Letton	ĀBOLTIŅŠ Reinis Conseiller pour les questions de minorités	Naturalization Board of Latvia	Questions d'intégration et droits des minorités en Lettonie Riga, 2-3 décembre 1999
Suisse	ARQUINT Romedi Président de l'UFCE	Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes	Rôle des ONG de minorités, Zagreb, 10-11 juin 1999
Allemand	BANK Roland Chercheur-analyste	Max-Planck Institute for Comparative Public Law and International law	Participation des minorités dans la prise de décisions Predeal, 12-13 mai 2000
Britannique	BLOOMFIELD Jude Chercheur principal	University of East London	Aspects culturels de l'intégration des minorités Moscou, 23-24 septembre 1999
Autrichienne	BUSCH Brigitta Chercheur sur les questions de médias et minorités	Département "Etudes culturelles" Université de Klagenfurt	Questions culturelles, médias et minorités Opatija, 19-20 mai 2000
Britannique	EMERSON Martin Coordinateur de Programme pour les Rom	Minority Rights Group (MRG)	Rôle des ONG de minorités et protection des Rom/Tsiganes Predeal, 12-13 mai 2000
Danois	ESPERSEN Ole Haut-Commissaire pour les droits de l'homme et des minorités	Council of Baltic Sea States (CBSS)	Protection des droits des minorités et coopération régionale Brdo, 22-23 mai 2000
Hongroise	GÁL Kinga Chercheur associée	European Centre on Minority Issues (ECMI)	Relations bilatérales et minorités Brdo, 22-23 mai 2000
Espagnol	GOROSTIAGA Koldo Membre de l'Intergroupe "Langues Minoritaires"	Parlement européen	Défense des langues minoritaires Predeal, 12-13 mai 2000
Norvégien	GRAMSTAD Sigve Directeur Général et Président du Comité de la Charte des langues	Norwegian Media Ownership Authority	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires Bratislava, 19-20 novembre 1999
Hongrois	GYÖRFFY Csaba Président du Groupe de travail sur les minorités	Central European Initiative (CEI)	Coopération transfrontalière dans le domaine des minorités Brdo, 22-23 mai 2000
Slovène	HAJOS Ferenc Membre du Comité consultatif	Comité consultatif pour la Convention-cadre	Droits des minorités, travaux du Comité et expérience slovène Brdo, 22-23 mai 2000
Hongroise	HEGYESI-ORSÓS Éva Directrice et Ex-Présidente de l'Office pour les minorités	Kethanipe Limited Partnership-Consultancy in Social and Minority Affairs	Aspects socio-économiques de l'intégration des minorités Moscou, 23-24 septembre 1999
Néerlandais	HOOP Paulus Conseiller principal en éducation et trésorier de DIECEC	Development of Intercultural Education through Co-operation between European Cities	Expérience hollandaise et celle de DIECEC en matière d'intégration Moscou, 23-24 septembre 1999
Hongrois	ISPANOVITY Marton Chef de Département	Hungarian Office for National and Ethnic Minorities	Expérience hongroise des "minority self-governments" Opatija, 19-20 mai 2000
Finlandaise	JAAKOLA Marja Productrice de programmes éducatifs à la télévision	State TV in Finland	Enseignement des langues avec le multimédia Riga, 2-3 décembre 1999
Finlandais	JANSSON Gunnar Président de la Commission pour les questions juridiques et les droits de l'homme	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	Droits de l'homme et minorités Predeal, 12-13 mai 2000
Estonien	JÄRVE Priit Expert-analyste à l'ECMI	European Centre on Minority Issues (ECMI)	Questions d'intégration et expérience des Etats baltes Riga, 2-3 décembre 1999 Predeal, 12-13 mai 2000
Allemand	KLEBES Heinrich Greffier honoraire de l'Assemblée parlementaire	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	Minorités et droits de l'homme en Europe Bratislava, 19-20 novembre 1999
Hongroise	KOVÁCS Petra Expert-analyste à l'OSI	Open Society Institute (OSI)	Protection et participation des minorités Predeal, 12-13 mai 2000
Italien	LOMBARDI Marco Secrétaire européen du Projet Métropolis	Projet Métropolis	Expérience de Métropolis vis-à-vis de l'intégration Moscou, 23-24 septembre 1999

Nationalité	NOM Prénom et titre	Institution/organisation	Thème abordé, lieu, date
Italien	MAYR Wolfgang Journaliste	Radiotelevisione italiana (RAI)	Médias transfrontaliers Szeged, 28-30 octobre 1999
Roumaine	MOTOC Iulia Membre du Comité consultatif	Comité consultatif pour la Convention-cadre	Droits des minorités, travaux du Comité et expérience roumaine Predeal, 12-13 mai 2000
Slovène	NOVAK-LUKANOVIC Sonja Chercheur	Institute of Ethnic Studies of Ljubljana	Questions culturelles et relations transfrontalières "Alps Adriatic" Opatija, 19-20 mai 2000
Irlandais	Ó RIAGÁIN Pádraig Professeur de recherche	Linguistic Institute of Ireland (ITE)	Questions linguistiques Riga, 2-3 décembre 1999
Grecque	PAPANIKOLATOS Nafsika Porte-parole de MRG-Grèce et Coordinatrice de CEDIME-SE	Minority Rights Group -Greece	Médias électroniques et rôle des ONG de minorités Szeged, 28-30 octobre 1999 Predeal, 12-13 mai 2000
Britannique	PHILLIPS Alan Directeur de MRG et Premier Vice-Président du Comité de la Convention-cadre	Minority Rights Group (MRG)	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et rôle des ONG Bratislava, 19-20 novembre 1999
Autrichien	RAUTZ Günther Chercheur sur les minorités ethniques et autonomies régionales	European Academy Bolzano	Participation des minorités Moscou, 23-24 septembre 1999 Predeal, 12-13 mai 2000
Italien	ROSEANO Paolo Chercheur-analyste	Institut de Sociologie Internationale de Gorizia (ISIG)	Co-opération transfrontalière et nationale entre minorités Opatija, 19-20 mai 2000
Finlandais	RUOHONEN Risto Président	Organisation "Ars Baltica"	Coopération culturelle entre pays de la Mer Baltique Opatija, 19-20 mai 2000
Letton	TSILEVICH Boris Membre du Parlement letton	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe / Projet MINELRES-Baltic Insight	Questions de minorités sur Internet et expérience lettone Predeal, 12-13 mai 2000
Norvégienne	VAN ELSLANDE Aagot Conseillère pédagogique et Présidente de DIECEC	Development of Intercultural Education through Co-operation between European Cities	Aspects éducatifs de l'intégration et expériences de DIECEC et de la Norvège Moscou, 23-24 septembre 1999
Néerlandais	VAN ONNA Hermanus Expert en affaires sociales, migration et réfugiés et membre d'Eurocities	Department of Social Affairs and Migration of the City of Rotterdam and Vluchtelingen Werk Rijnmond	Aspects sociaux et migratoires de l'intégration et expérience d'Eurocities Moscou, 23-24 septembre 1999
Néerlandaise	VERSPAGET Joséphine Présidente du Groupe de Spécialistes sur les Rom/Tsiganes	Groupe de spécialistes sur les Rom/Tsiganes du Conseil de l'Europe	Protection des rom/tsiganes Bratislava, 19-20 novembre 1999
Croate	VUKAS Budislav Professeur de droit international	Faculté de Droit à Zagreb	Aspects juridiques de la participation des minorités Zagreb, 10-11 juin 1999
Britannique	WHITE Paul Professeur de géographie	University of Sheffield	Aspects démographiques et migratoires des minorités Moscou, 23-24 septembre 1999

III. EVALUATION DES ACTIVITES PROJET PAR PROJET

Ce chapitre a pour but d'évaluer de manière plus approfondie les principaux thèmes repris sous chaque projet (éducation, médias, intégration, participation) tout en évaluant les types d'activités (séminaires, visites d'étude, réunions périodiques, ateliers de formation) définis lors de l'adoption de ce Programme commun.

Outre un bref rappel des activités devant être financées sous chaque projet, suivi de brefs commentaires soulignant les éléments positifs et négatifs de chaque activité, le lecteur pourra se référer à un résumé (ou carnet de bord) de chacune des activités mises en œuvre (disponibles en annexe, document séparé, en version anglaise ou bien française).

PROJET I

réunions périodiques des services gouvernementaux pour les minorités

activité I.1 Sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Strasbourg
activité financée par le Conseil de l'Europe en mars 1999

activité I.2 Septième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Jūrmala, Lettonie
activité financée par le Conseil de l'Europe en juin 2000

Remarques concernant l'activité I.1

La première rencontre entre services gouvernementaux chargés des minorités nationales des pays d'Europe centrale et orientale a eu lieu dès novembre 1994 à Budapest, à l'initiative du gouvernement hongrois. Les deux programmes communs ont néanmoins institutionnalisé ces réunions, qui depuis 1996 se sont déroulées quasi annuellement. Ces réunions constituent la clé de voûte de ces programmes puisqu'elles permettent d'une part d'établir un lien entre différents services gouvernementaux européens ayant vocation à promouvoir les intérêts des minorités, d'autre part de proposer et d'adopter les activités et enfin, à l'issue du programme, de dresser un bilan et de dessiner les lignes directrices pour une coopération future.

Les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales s'apparentent de toute évidence à d'autres réunions intergouvernementales similaires organisées au sein du Conseil de l'Europe sur des questions relatives aux minorités, en particulier aux réunions du Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) dont les membres sont majoritairement issus des ministères des affaires étrangères.

Un rapprochement des deux réunions paraissait d'autant plus justifié qu'un certain nombre de membres du DH-MIN sont également les correspondants nationaux du Programme commun (Albanie, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Lituanie, Norvège, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine) ou travaillent en étroite collaboration avec ces derniers (Bulgarie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine"). Il apparaissait donc logique d'essayer de combiner en partie ces deux types de réunions intergouvernementales avec pour principaux objectifs :

- d'une part de permettre aux représentants du DH-MIN de mieux connaître le Programme commun, et *vice versa* ;
- d'autre part, de consacrer une journée commune à un échange de vues sur la question de la participation des minorités nationales au processus de prise de décision, grâce à des études analytiques réalisées par des experts sur la base des réponses à un questionnaire du DH-MIN sur le sujet et d'une publication, fruit d'un séminaire organisé à Brno, Slovaquie, en décembre 1997, dans le cadre du précédent Programme commun sur les minorités (voir rubrique «Publications») ;

- enfin, de pouvoir discuter du sujet de la participation des minorités à la fois avec un regard tourné vers l'intérieur (celui des services gouvernementaux) et vers l'extérieur (celui des représentants des ministères des affaires étrangères).

De l'avis de tous les pays participants, y compris des ONG présentes (l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes – UFCE, le Bureau européen pour les langues moins répandues – BELMR - et le Centre européen des questions de minorités – ECMI), cette réunion conjointe entre représentants des services gouvernementaux et membres du DH-MIN a été fort utile. Il est à noter qu'elle a permis la participation des ONG, alors que le DH-MIN et les réunions des services gouvernementaux se déroulent généralement à huis clos.

Il serait souhaitable de renouer cette expérience de manière à approfondir et aborder d'autres sujets intéressant un grand nombre de pays et pouvant être traités à la fois au niveau des affaires étrangères et au niveau national par le biais des services gouvernementaux pour les minorités nationales, comme par exemple : l'accès aux médias pour les minorités nationales, l'éducation en langue minoritaire, l'égalité d'accès au marché du travail, etc.

Remarques concernant l'activité I.2

Le présent rapport a pour but de refléter les discussions qui ont eu lieu lors de la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales. Cette réunion, la dernière du Programme commun, avait pour objectif de faire le point sur les évolutions constatées depuis 1996¹⁴, début du premier programme commun : nouvelles législations, amendements à la Constitution, nouvelles structures gouvernementales pour les minorités, enregistrement de nouvelles associations, création de commissions parlementaires, ratification d'instruments juridiques internationaux, signature d'accords bilatéraux, etc. Bien que cette réunion périodique des correspondants nationaux ait été marquée par la présence à la fois des "anciens" et "nouveaux venus" dans ce programme, l'ambiance était très conviviale.

Etant donné que les ONG avaient pris part de manière importante aux activités de ce programme, plusieurs d'entre elles ont été invitées à Jūrmala et ont participé activement aux discussions et à l'évaluation du programme.

Les commentaires recueillis à Jūrmala au sujet de l'évaluation du programme sont repris dans les conclusions du présent rapport.

¹⁴ Veuillez consulter les réponses aux questions 30 et 31 du questionnaire pour connaître les principaux changements relevés par les délégations.

PROJET II

les minorités et les médias

activité II.1.a	Visite d'étude d'experts tchèques aux Pays-Bas <i>activité financée par la Commission européenne en juin 1999</i>
activité II.1.b	Table ronde sur les médias et les minorités à Prague <i>financée par la Commission européenne en octobre 1999</i>
activité II.2	Séminaire régional sur les communications transfrontières (radio et télévision) pour les minorités nationales <i>financé par la Commission européenne en octobre 1999</i>
activité II.3	Atelier de formation de journalistes ukrainiens travaillant dans les conditions d'une société multiethnique <i>activité réalisée en décembre 1998 dans le cadre du Programme ADACS du Conseil de l'Europe</i>
activité II.4	Visite d'étude d'experts estoniens aux Pays-Bas <i>activité financée par la Commission européenne en juin 1999</i>
activité II.5	Séminaire de formation des journalistes roumains travaillant sur les questions des minorités nationales <i>activité : p.m. (financement prévu dans le cadre du Programme ADACS du Conseil de l'Europe pour 2000)</i>

Remarques d'ordre général

Parmi les différentes approches thématiques proposées dans le cadre de ce programme commun, celle ayant pour objet les médias a recueilli le plus de propositions. De toute évidence, la problématique des médias est cruciale dans tout Etat démocratique, et il n'est pas surprenant qu'elle fasse l'objet d'une attention particulière dans les démocraties émergentes d'Europe centrale et orientale. Souvent laissées pour compte, la participation des personnes appartenant aux minorités nationales à ce processus est d'autant plus importante, d'où les sommes élevées allouées à ce Projet par la Commission européenne¹⁵ et par le Conseil de l'Europe.

Commentaires relatifs aux activités II.1a, II.1.b et II.4

Etant donné la similarité et la complémentarité des propositions tchèque (II.1a) et estonienne (II.5), une visite d'étude combinée a été organisée aux Pays-Bas en juin 1999. Ces visites d'étude sont des parfaits exemples des nouvelles orientations du Programme commun :

- d'une part, les visites d'étude étaient ciblées sur un sujet bien particulier: l'accès des minorités aux médias et leur libre utilisation ;

¹⁵ Pour rappel, la question des médias a été identifiée comme une des priorités dans le domaine de la protection des minorités inscrites à l'Agenda 2000 de la Commission européenne.

- d'autre part, les délégations étaient composées quasi exclusivement de journalistes et/ou des représentants des minorités nationales, les journalistes appartenant eux-mêmes, pour la plupart, à des groupes ethniques minoritaires ;
- enfin, dans les deux cas, elles ont fait l'objet de mesures de suivi.

Sur la base du compte-rendu des journalistes tchèques ayant participé à la visite d'étude aux Pays-Bas et avec leur collaboration et celle de *Radio Free Europe Prague*, le Comité pour les droits de l'homme du Gouvernement tchèque a organisé en octobre 1999 une conférence massive (plus d'une centaine de participants) dans la capitale tchèque (activité II.1.b) réunissant des journalistes de tout le pays, des journalistes de la Slovaquie voisine et de quelques pays occidentaux, ainsi que des officiels et des représentants d'ONG de minorités. Cette activité a été bien sûr très médiatisée et des communiqués de presse et des articles ont été publiés.

Compte-tenu que la somme allouée à l'organisation de la visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas n'avait été entièrement dépensée, il fut possible de contribuer financièrement à l'organisation d'un séminaire sur "les médias et les minorités en Estonie dans la perspective de l'accession à l'Union européenne" qui s'est déroulé en décembre 1999. Cette activité a été jugée très positive par des participants hollandais que les organisateurs estoniens avaient rencontrés quelques mois plus tôt. Une coopération bilatérale semble amorcée entre les deux pays dans le domaine des médias et des minorités.

Par ailleurs, la visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas a fait l'objet d'un reportage réalisé par une partie de la délégation composée d'une équipe de journalistes. Ce reportage est passé en plusieurs parties sur les écrans de la télévision nationale estonienne au cours d'un programme en langue russe. Une cassette vidéo a été remise à la Direction Générale des Droits de l'Homme avec un résumé en anglais. De même, le séminaire de décembre a été enregistré et transmis en même temps que des rapports de participants.

Une forte participation de la société civile à ces deux activités a caractérisé ces visites d'étude puisque la délégation tchèque était exclusivement composée de journalistes (le Comité pour les droits de l'homme du gouvernement tchèque ayant délibérément donné la priorité aux praticiens), qui plus est, appartenant à des minorités nationales (rom, polonaise) ou travaillant sur les questions de minorités. La délégation estonienne était, quant à elle, mixte (officiels/représentants de minorités) avec néanmoins, pour noyau dur, une équipe de journalistes qui a su profiter de l'occasion pour effectuer un reportage aux Pays-Bas sur l'intégration des minorités.

Commentaires relatifs à l'activité II.2

Ce séminaire régional a lui aussi été un succès. Même si l'on peut regretter *a posteriori* l'absence de pays occidentaux, les discussions dans les groupes de travail ont été fructueuses et animées. Outre les questions portant sur les communications transfrontières de radio et de télévision, pour la première fois dans le cadre du Programme commun, les médias électroniques étaient à l'ordre du jour. Davantage de coopération dans ce domaine entre les pays participants semble être une nouvelle étape à franchir dans la perspective d'une poursuite de la coopération internationale dans le domaine des minorités (voir les conclusions du présent rapport).

PROJET III

l'éducation des minorités

activité III.1	Séminaire en Lettonie sur les programmes scolaires et les langues d'enseignement <i>activité financée par la Commission européenne en décembre 1999</i>
activité III.2	Projet bilatéral entre l'Ukraine et la Roumanie <i>activité p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Le séminaire en Lettonie sur l'intégration par le biais de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (voir remarques ci-dessous), ne résume pas, à lui seul, les activités relatives au thème de l'éducation mises en œuvre dans le cadre de ce Programme : des questions relatives à l'éducation des minorités ont été abordées à Moscou en septembre 1999 dans le contexte plus général de l'intégration des minorités et des migrants dans les grandes villes d'Europe, et l'ont été également à l'occasion du séminaire en Croatie de juin 1999 où un certain nombre d'ONG se sont fait l'écho de problèmes relatifs à l'enseignement en langue minoritaire dans les pays participants.

Commentaires relatifs à l'activité III.1

La proposition originelle était limitée aux problèmes de programmes scolaires. Compte-tenu du fait que la seconde proposition lettone (V.1 sous le Projet Intégration et tolérance) n'avait pas obtenu d'allocation budgétaire, les autorités lettones ont proposé de concevoir un programme regroupant les différents aspects : intégration, éducation et langues. Cette combinaison de thèmes apparaissait d'autant plus judicieuse dans le contexte balte que le Bureau de Naturalisation de Lettonie, en charge de l'organisation de ce séminaire, était sur le point de soumettre pour approbation au Gouvernement une stratégie sur l'intégration dans la société lettone dans lequel l'enseignement et l'usage des langues occupent une place importante.

L'Estonie, dont la proposition d'organiser un séminaire sur l'intégration des jeunes (V.2) n'avait pas été budgétisée, et qui a aussi rédigé un document sur l'intégration des minorités, a été invitée à participer à ce séminaire de même que d'autres pays voisins : la Lituanie et la Fédération de Russie (les questions d'intégration s'avèrent être pertinentes pour un certain nombre de Sujets de la Fédération de Russie). La République de Moldova, ayant souhaité participer à ce séminaire en raison des discussions en cours sur la rédaction d'un éventuel programme national d'intégration¹⁶, a été invitée à envoyer des participants.

¹⁶ Les 21 et 22 mars 2000 s'est tenue à Chişinău une Conférence sur les questions d'intégration sociale en Moldova, à laquelle le Conseil de l'Europe a participé. La principale organisatrice de cette Conférence était présente à Riga en décembre 1999.

PROJET IV

la participation des minorités aux processus de prise de décisions

activité IV.1	Séminaire régional en Slovénie sur le rôle et l'influence des minorités nationales et leur participation au niveau des relations bilatérales <i>activité financée par la Commission européenne en mai 2000</i>
activité IV.2	Séminaire en Croatie sur le rôle joué par les associations des minorités dans l'exercice des droits des minorités <i>activité cofinancée par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe en juin 1999</i>
activité IV.3	Séminaire à Moscou sur la participation des minorités dans les grandes villes <i>financée par le Conseil de l'Europe en septembre 1999</i>
activité IV.4	Séminaire en Roumanie sur la représentation parlementaire des minorités nationales <i>activité financée par la Commission européenne en mai 2000</i>

Remarques d'ordre général

Le thème de la participation demeure un élément clé du Programme commun car il répond à la préoccupation de nombreuses personnes appartenant à des minorités nationales voulant être représentées non seulement par des ONG ou des partis politiques mais aussi au niveau institutionnel (autorités locales, structures gouvernementales à caractère consultatif, parlement, voire gouvernement).

Déjà, à l'occasion du Programme précédant, un séminaire multilatéral réunissant une quinzaine de pays européens avait eu lieu en Slovénie en décembre 1997. Les présentations et les réponses recueillies à un questionnaire sur la participation des minorités à différents niveaux a fait l'objet d'une publication (voir Projet VIII) qui est disponible dans sa version anglaise (en stock limité) auprès du Conseil de l'Europe ou des organisateurs slovènes (Ministère des affaires étrangères, Bureau gouvernemental pour les minorités nationales et Institut pour les études ethniques de Ljubljana).

Commentaires relatifs à l'activité IV.1

Le séminaire de Brdo avait pour objectif de mettre l'accent sur l'importance de la signature de traités bilatéraux pour promouvoir la coopération régionale. A cette fin les pays d'Europe du sud-est au sens large, de l'Autriche à la Grèce et de l'Italie à la Roumanie, avaient été invités, de même que des représentants d'organisations à vocation régionale, l'Initiative centre-européenne et le Conseil des pays de la Baltique.

Bien que l'impact des discussions ait été limité du fait qu'un certain nombre de pays de la région ne s'étaient pas déplacés, ce séminaire a néanmoins été l'occasion d'échanger des expériences et de partager des points de vue relatifs aux problèmes des minorités au niveau culturel d'une part, et au niveau socio-économique d'autre part. L'importance des relations de bon voisinage et des échanges culturels et économiques transfrontaliers été rappelé, notamment dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne et des Euro-régions. Une visite sur le terrain, à la frontière avec l'Italie, a permis d'ailleurs aux participants de constater sur place le partenariat entre les communautés slovène et italienne au niveau des autorités locales. En revanche, certains problèmes ont été soulevés, comme le manque d'infrastructures aux frontières et de voies de communication entre plusieurs pays de la région.

Le fait que cette activité ait réuni la plupart des pays issus de l'ex-République fédérale de Yougoslavie a été souligné par les participants. Compte-tenu du sujet abordé, une des premières participations de la Bosnie-Herzégovine au Programme commun était d'autant plus marquante que les représentants de ce pays ont manifesté leur intérêt de voir leur pays sortir de l'isolationisme et d'entamer des discussions en vue de signer des accords bilatéraux avec ses voisins.

Le séminaire de Brdo a également permis de poursuivre et d'approfondir les discussions engagées quelques jours plus tôt (19-20 mai 2000) à Opatija en Croatie où un séminaire intitulé "Minorités: un pont entre les cultures" avait été organisé par le Bureau des minorités nationales du gouvernement croate. Cette activité additionnelle a été financée dans le cadre du Programme commun parce que la proposition cadrait bien avec les objectifs dudit programme : il s'agissait d'une activité régionale impliquant aussi des pays de l'Union européenne (Autriche et Italie) et surtout de nombreux représentants d'organisations culturelles de minorités qui se sont déclarés très satisfaits de cette rencontre. Il est sans doute trop tôt pour dire si les exemples d'Ars Baltica (coopération au niveau culturel entre pays de la Baltique) ou d'Alps-Adriatic porteront leurs fruits sur les bords de la mer Adriatique, mais des projets de partenariat transfrontalier (échanges d'au pairs, organisation de festivals culturels pour les minorités) ont été lancés au cours de ce séminaire qui a contribué au renforcement de la coopération entre ministères de la culture ou institutions traitant de ces questions. Le séminaire a pris fin avec des rencontres et des spectacles culturels aux sièges des organisations italienne et slovène de Rijeka.

Commentaires relatifs à l'activité IV.2

Le séminaire de Croatie a montré qu'il était impératif d'associer davantage les ONG au Programme commun et qu'il y avait de leur part une ferme volonté d'établir des réseaux transeuropéens afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques. La participation de nombreux pays ouest-européens et l'ouverture d'esprit des participants a dynamisé les échanges et élargi les débats aux immigrants (voir aussi le séminaire de Moscou).

Les présentations des différents "modèles" ont soulevé la curiosité d'un grand nombre de participants. Ainsi, une délégation hollandaise s'est rendue ultérieurement en Roumanie et les organisateurs croates ont été accueillis en visite d'étude en Italie (Trentin-Sud Tyrol), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les rapports de ces missions ont été soumis au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour information.

Commentaires relatifs à l'activité IV.3

Bien qu'à l'origine, la proposition russe ait été formulée de telle sorte qu'elle a été intégrée au Projet III "Participation", le séminaire organisé à Moscou en septembre 1999 avait pour thème principal "l'intégration des minorités et des migrants dans les grandes villes d'Europe". Les questions de la participation ont fait l'objet d'un groupe de travail, tandis qu'un autre groupe de participants et d'experts se penchaient sur les questions culturelles et d'éducation. Ce séminaire a réuni de nombreuses ONG à vocation transeuropéenne et de nombreuses villes d'Europe ayant une certaine expérience dans le domaine de l'intégration.

Commentaires relatifs à l'activité IV.4

Cette proposition roumaine a été réajustée pour tenir compte du fait qu'une Conférence sur la représentativité des minorités au niveau parlementaire avait déjà été organisée à Budapest en octobre 1999 à l'initiative du Bureau de l'*Ombudsman* pour les droits des minorités nationales et ethniques. Il s'agissait d'une proposition soumise ultérieurement à la 6e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui avait néanmoins été financée dans le cadre du Programme commun sur la base de fonds restant. L'objectif de mettre en œuvre cette activité en Hongrie se légitimait par le fait que la représentation des minorités au parlement hongrois fait l'objet d'âpres débats en Hongrie qui, contrairement à certains autres pays de la région (Roumanie, Croatie, Slovénie), n'a pas encore fait le choix de prévoir des sièges réservés aux minorités.

La proposition initiale IV.4, rebaptisée "Protection et participation des minorités nationales comme condition d'une intégration européenne réussie" a donc été légèrement modifiée tout en gardant le volet "participation au niveau parlementaire" qui a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique auquel ont participé des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de parlements nationaux. Les discussions ont été replacées dans la perspective de l'accession à l'Union européenne et des bénéfices qu'une telle adhésion peut avoir sur la protection des minorités nationales.

Ce séminaire organisé à Predeal, dans une région où vivent de nombreuses communautés ethniques, a connu un franc succès, non seulement par le nombre élevé de participants (environ 80 personnes originaires d'une quinzaine de pays européens) mais aussi par la présence d'un grand nombre d'experts, d'intervenants et de représentants d'ONG curieux de participer aux discussions sur l'élargissement de l'Union européenne et sur l'intégration en Europe de manière plus général. La participation de la Commission européenne à ce séminaire a été particulièrement utile et attendue. Madame Rosa-Maria GUIDA, Chef adjointe de Division à la DG Elargissement, a présenté l'analyse de la Commission européenne vis-à-vis de la protection des droits de l'homme en général, et de la protection des minorités nationales en particulier, dans les pays candidats à l'accession et indiqué sur quels critères et quelles sources d'information reposait cette analyse. Les représentants du Conseil de l'Europe ont rappelé le rôle joué par l'organisation en matière de respect des droits de l'homme, et des droits des minorités en particulier, ainsi que dans le suivi de l'application des conventions. En marge du séminaire, des rencontres ont été organisées avec les communautés hongroise et allemande.

PROJET V

Intégration et tolérance

activité V.1	Séminaire en Lettonie sur l'intégration et les politiques linguistiques <i>activité p.m.</i>
activité V.2	Séminaire en Estonie sur l'intégration et la jeunesse <i>activité p.m.</i>

Remarques d'ordre général

Bien que les propositions d'activités ci-dessus n'ont pas été budgétisées, des efforts ont été fait afin de combiner les sujets proposés avec d'autres activités (voir notamment les commentaires et les carnets de bord relatifs aux activités III.1 et IV.3).

Commentaires relatifs à des activités additionnelles

Une table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales et, en particulier des Rom/Tsiganes, s'est tenue à Bratislava en novembre 1999 grâce à une contribution volontaire de la Principauté du Liechtenstein. En raison de son caractère multilatéral, cette activité additionnelle a été inscrite au calendrier du Programme commun.

PROJET VI

Visites d'étude d'orientation générale

activités VI.1 à VI.10

- **Visite d'étude de délégations hongroise et lituanienne en Andalousie, Espagne financée par la Commission européenne en mai 1999**
- **Visite d'étude de délégations polonaise et géorgienne en Autriche financée par le Conseil de l'Europe en mai/juin 1999**
- **Visite d'étude de délégations arménienne et albanaise à Prague et Budapest financée par le Conseil de l'Europe en juin 1999**
- **Visite d'étude d'une délégation lituanienne en Belgique et à Strasbourg financée par la Commission européenne en septembre 1999**
- **Visite d'étude d'une délégation moldave à Paris financée par le Conseil de l'Europe en décembre 1999**
- **Visite d'étude d'une délégation hongroise en Finlande financée par la Commission européenne en avril 2000**

Remarques d'ordre général

Les visites d'étude n'ont pas toujours bonne réputation car elles sont souvent assimilées à du tourisme politique. L'expérience acquise au cours du Programme commun précédent montre qu'il arrive, dans certains cas, que des dérapages se produisent, mais que, dans la majorité des cas, ces visites semblent sérieuses et donner lieu à des résultats concrets (voir ci-dessous).

Dans le cadre du second Programme, la qualité a prévalu sur la quantité : moins de visites d'étude ont été organisées mais elles ont été mieux ciblées et souvent combinées. Toutefois, la pratique visant à combiner les délégations à ses limites :

- l'échange d'informations entre délégations se fait peu s'il n'y a pas de langue commune ou si les intérêts divergent (d'où la nécessité de bien identifier au préalable les objectifs de chaque délégation) ;
- les programmes doivent être adaptés aux besoins de tous ;
- les visites d'étude combinées ne sont pas envisageables si le nombre de personnes par délégation est élevé, pour des questions d'organisation et d'accompagnement.

Les visites d'étude ont pour inconvénient de nécessiter généralement beaucoup de déplacements (à travers une ville, voire même un pays) et par conséquent, le programme s'en trouve chargé. Il est arrivé à plusieurs occasions que certains rendez-vous en fin de programme soient annulés à la dernière minute, ce qui est décevant pour les organisateurs, d'où la nécessité de prévoir des pauses dans le programme et un accompagnement des délégations (soit par le Secrétariat du Conseil de l'Europe, soit par les institutions du pays d'accueil qui le font avec plaisir et gratuitement).

Commentaires sur les visites d'étude

Les visites d'étude de la délégation hongroise en Andalousie sur les questions rom (mai 1999) et en Finlande, en avril 2000, sur le rôle et le fonctionnement des organes consultatifs des minorités (Lapons, Rom/Tsiganes, etc.) a conduit à l'organisation en mai 2000 à Budapest d'un atelier de travail sur les Rom/Tsiganes et les problèmes auxquels fait face cette communauté notamment en matière de logement, emploi, éducation et protection sociale, a été organisé à Budapest en mai 2000 par le Bureau pour les minorités nationales. Des experts venus de Finlande, d'Espagne (Andalousie), de Bulgarie et d'Ukraine ont partagé leur expérience et ont reçu des informations sur le système hongrois des organisateurs du Bureau pour les minorités nationales. Des visites de terrain ont également été organisées.

La visite d'étude des Lituanais en Andalousie a contribué à la création à l'automne 1999 d'un centre éducatif pour les Rom/Tsiganes à Vilnius.

En ce qui concerne le suivi des visites d'études des délégations estonienne et tchèque aux Pays-Bas, le lecteur est prié de se reporter aux pages 23-24.

En Arménie et en Albanie, les membres des délégations, suite aux expériences recueillies en Hongrie et en République tchèque, ont encouragé leurs gouvernements respectifs à créer dans les plus brefs délais des services gouvernementaux pour les minorités nationales. Des études allant dans ce sens sont en cours.

Les membres de la délégation géorgienne en Autriche ont indiqué qu'ils encourageraient leur pays à signer et ratifier prochainement la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales¹⁷.

Une des conclusions du rapport de la visite d'étude de la délégation lituanienne en Belgique et auprès des institutions européennes (Parlement européen et Conseil de l'Europe) a été d'accélérer le processus de ratification de la Convention-cadre. La Lituanie vient de soumettre son instrument de ratification (le 23 mars 2000).

La Pologne, qui est dans une situation comparable, va organiser en mai 2000 une Conférence régionale sur les minorités nationales à la Sejm afin d'accélérer le processus de ratification de la Convention-cadre, tel qu'annoncé dans le rapport qui avait suivi la visite en Autriche.

Sur la base de l'expérience française en matière de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui favorise d'une certaine manière les bons rapports entre confessions religieuses mises sur un pied d'égalité, les experts moldaves espèrent renforcer ce type de relations en Moldova et résoudre ainsi certaines tensions.

Une visite d'étude d'une délégation bulgare ayant pour thème la mise en œuvre de la Convention-cadre et la préparation des rapports étatiques n'a pu être organisée comme prévu en mars 2000, les organisateurs britanniques n'ayant pu parvenir à temps à finaliser le programme de la visite.

¹⁷ La Géorgie a signé la Convention-cadre le 21 janvier 2000.

PROJET VII

Formation professionnelle

activité VII.1	Formation du personnel du Service pour la protection des minorités nationales du gouvernement de Roumanie <i>activité qui devait être financée par la Commission européenne mais qui ne l'a pas été dans le cadre de ce programme</i>
activité VII.2	Assistance technique à la création et la maintenance de sites Internet sur les minorités nationales <i>activité p.m. (abordée au séminaire de Szeged, octobre 1999)</i>

Remarques d'ordre général

Compte-tenu du renouvellement relativement fréquent du personnel du Service pour la protection des minorités nationales du gouvernement de Roumanie et des récents changements internes au niveau de cette structure gouvernementale, l'activité VII.1 n'a pas été mise en œuvre dans le cadre du Programme commun. Les autorités roumaines ont fait part, à la 7^e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, de leur désir de voir cette activité mise en œuvre dans le cadre d'un prochain programme (voir l'annexe 2 et la liste de projets d'activités).

En revanche, le Bureau hongrois pour les minorités nationales et ethniques a eu la possibilité de faire profiter d'autres organismes du même type de son expérience en matière de création d'un site web proposant des sources gouvernementales d'information sur les minorités nationales avec des liens vers d'autres sites-web (d'ONG, d'organisations internationales) à l'occasion du séminaire de Szeged en 1999.

La généralisation de ce type de sites pour chacun des services gouvernementaux collaborant dans le cadre du programme commun fait partie d'un nouveau projet (voir les conclusions de ce rapport) qui aurait pour objectif de construire un réseau et de prolonger ainsi sur le Net ce à quoi le Programme commun est parvenu en pratique, mais à des intervalles assez longs, à savoir : connecter ces services gouvernementaux entre eux, ainsi qu'avec la société civile et les organisations européennes.

PROJET VIII

Publicité et publications

activité VIII financée par la Commission européenne

Remarques d'ordre général concernant la publicité

Il était entendu que, dans le cadre du nouveau Programme commun, davantage de publicité devrait être faite à ce programme. Les montants engagés jusqu'ici sont assez faibles et ne reflètent pas tous les efforts fournis pour faire plus de publicité au Programme commun. En effet, le Programme commun a été rendu public de la manière suivante :

- 1) publication d'un **Bulletin d'information sur le Programme commun**. Le premier numéro est paru en août 1999 avec une révision fin septembre. Ce bulletin, disponible sur le site du Conseil de l'Europe (<http://www.humanrights.coe.int/minorities/index.htm>), a pour but, non seulement de tenir informés les correspondants nationaux des activités et de l'évolution du Programme commun en général, mais également d'informer le public sur ce programme commun. Au travers de ce Bulletin, il est possible de trouver un résumé des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme commun, de brèves indications sur les activités à venir et enfin des informations sur les publications liées au programme commun.

Ce premier Bulletin a connu un franc succès. Dans un premier temps, il a été distribué aux correspondants nationaux du Programme commun, aux participants et aux experts internationaux participant aux activités ainsi qu'aux ONG invitées. Il a également été distribué à des collègues qui, à leur tour, l'ont diffusé au travers de leur propre réseau de contacts, ainsi qu'à Monsieur Arturo Rodriguez de la Fondation européenne pour les droits de l'homme, chargé par la Commission européenne de superviser la mise en œuvre de ce programme. Depuis lors, des universités, des bibliothèques, des associations de minorités, des ONG, des étudiants préparant des thèses, des professeurs en Europe et ailleurs (Canada, Australie, Etats-Unis) ont demandé à recevoir ce Bulletin. Malheureusement, en raison de ressources humaines insuffisantes, aucun numéro du Bulletin n'a pu être publié en 2000.

- 2) Parution de **communiqués de presse**. Bien que cela n'ait pas été fait de manière systématique, plusieurs communiqués de presse sont parus en 1999 et en 2000 au sujet de diverses activités du Programme commun, rappelant ainsi au public les travaux conjoints de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe en matière de protection des minorités nationales. Un communiqué de presse a été publié pour la sixième réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales qui a marqué le lancement de ce nouveau programme. Plusieurs personnes nous ont contactés afin d'obtenir des renseignements¹⁸.

¹⁸ Certaines organisations basées à Bruxelles, à l'image d'une association basque, ont appelé pour manifester leur intérêt pour ce programme et souhaiter d'être invités à participer aux activités.

- 3) parution d'informations sur des **sites Internet relatifs aux minorités**. L'outil informatique se révélant être idéal pour diffuser l'information et dans l'attente de pouvoir avoir notre propre site sur Internet, différents partenaires ayant des sites sur les minorités ont servi de relais pour diffuser l'information concernant les activités du Programme commun. Le plus fréquemment utilisé a été celui de *Baltic Insight/MINELRES* (<http://www.riga.lv/minelres>). Les ONG suivantes ont également véhiculé l'annonce d'activités du Programme commun sur leur site, en particulier lorsqu'elles étaient invitées à y participer, par exemple : *Greek-Helsinki Committee* (<http://www.greekhelsinki.gr/>), l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (<http://www.fuen.org/>), European Centre for Minority Issues (<http://www.ecmi.de>), *Open Society Institute* (<http://www.osi.hu/>) ou *Minority Rights Group International* (<http://www.minorityrights.org/>).
- 4) la Direction Générale des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe vient d'ouvrir **une page web** (<http://www.humanrights.coe.int/minorities/index.htm>) sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et les activités intergouvernementales dans le domaine des minorités. Ce site comprend des informations sur le Programme commun (présentation générale, calendrier des activités, bulletins d'information, etc.). Il est prévu d'établir un lien avec le site de la Commission européenne. Le présent rapport et les carnets de bord de toutes les activités devraient bientôt être disponibles sur ce site.
- 5) des **reportages vidéo** de différentes activités (visite d'étude des Estoniens aux Pays-Bas en juin 1999 et séminaire sur les médias à Tallinn) disponibles auprès de la Direction Générale des Droits de l'Homme. Le reportage réalisé aux Pays-Bas est passé sur la télévision estonienne au cours d'une émission hebdomadaire en langue russe. Il y ait clairement fait mention du Programme commun entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.
- 6) des **enregistrements audio** des discussions lors de séminaires (Zagreb, Szeged, etc.) qui pourront, le cas échéant, servir à la publication du compte-rendu des réunions.

De toute évidence, des efforts importants ont été, et sont, mis en œuvre afin de mieux faire connaître le Programme commun au grand public et dans les administrations gouvernementales concernées. Néanmoins, aucune action spécifique utilisant les fonds prévus par la Commission européenne n'a pu voir le jour, faute de ressources humaines disponibles et en l'absence de projets concrets. La création d'un site Internet spécifique au Programme commun aurait pu être un projet intéressant s'il avait été clairement défini parmi les activités à mettre en œuvre. En milieu de programme, et compte-tenu du nombre d'activités déjà élevé, un tel projet n'était plus envisageable d'autant qu'il aurait nécessité en cours de programme de nombreux accords, tant sur le contenu que sur la forme, entre les deux organisations européennes et les gouvernements partenaires (voir, toutefois, les conclusions du présent rapport).

Remarques d'ordre général concernant les publications

En ce qui concerne le volet "**publications**", une partie du montant alloué au Projet VIII a été utilisé pour la traduction du premier Bulletin d'information en français. D'autres dépenses sont prévues telles que la traduction du présent rapport en anglais.

Pour rappel, il existe une publication sur la participation des minorités aux processus de prise de décision réalisée à partir des présentations des participants et des experts du séminaire de Brdo, Slovénie, de décembre 1997, et des réponses recueillies à un questionnaire sur la participation des minorités à différents niveaux. Cette publication est disponible dans sa version anglaise (en stock limité) auprès du Conseil de l'Europe ou des organisateurs slovènes (Ministère des affaires étrangères, Bureau gouvernemental pour les minorités nationales et Institut pour les études ethniques de Ljubljana).

Il serait dommage que toute l'information sur la protection des minorités nationales, des analyses d'experts aux bonnes pratiques, ayant transité par le Programme commun ne puisse pas être utilisée de manière plus systématique. Un projet consistant à publier une collection de textes (rapports de réunions, présentations d'experts, programmes, listes de participants) serait envisageable au delà de la fin du Programme, si des moyens financiers étaient mis à disposition.

IV. CONCLUSIONS

Les Conclusions de la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales, ci-dessous à l'Annexe n°1, suffisent à elles seules à démontrer que le bilan des deux programmes communs portant sur les questions des minorités, est jugé globalement très positif par les participants, notamment en raison de :

- la participation croissante des pays européens à ce programme ;
- la satisfaction quasi générale exprimée par les organisateurs et les participants concernant les activités menées dans le cadre de ce Programme ;
- l'utilité incontestée d'un tel programme dans le contexte d'un rapprochement des législations en Europe, d'une coopération accrue entre gouvernements et de la participation effective de la société civile aux processus de prise de décision.

Le présent rapport a pour objectif de tirer un certain nombre d'enseignements des activités réalisées dans le cadre du second programme commun "Minorités ". Ces enseignements peuvent se résumer comme suit :

- 1) il est impératif de perpétuer les réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales, soit dans leur forme actuelle, soit en les combinant du moins en partie aux réunions du DH-MIN¹⁹ ;
- 2) il est souhaitable que les ONG prennent une part plus active au programme commun, y compris lors des réunions des services gouvernementaux pour les minorités nationales, ou par l'organisation parallèle de réunions transeuropéennes pour les ONG représentatives de minorités. Il est, en effet, impératif d'encourager ces associations/organisations nationales de minorités à s'ouvrir vers l'Europe et travailler au niveau paneuropéen ;
- 3) le principe d'établir une liste de correspondants nationaux ayant pour fonction de servir de principal interlocuteur entre le Conseil de l'Europe et les différentes structures gouvernementales de leur pays respectif n'est pas à remettre en cause. Toutefois, il pourrait être envisagé de laisser le choix au correspondant gouvernemental de passer par son propre réseau pour nommer des représentants de minorités ou d'ONG, ou bien faire appel à des ONG internationales ;
- 4) il serait souhaitable de conserver, si un nouveau projet sur les minorités devait voir le jour, le caractère paneuropéen de ce programme, notamment pour les réunions des services gouvernementaux, tout en recentrant en pratique la majeure partie des activités sur des zones géographiques spécifiques méritant plus d'attention en ce début de millénium (Europe du sud-est, Communauté des Etats Indépendants, avec un accent particulier sur la Russie et les pays du Caucase). Cette nouvelle structure devrait néanmoins laisser une marge de main d'œuvre (fond de réserve) pour pouvoir, le cas échéant et en fonction de sujets jugés prioritaires, dégager des fonds pour des activités *ad hoc* dans les pays non couverts par la repriorisation (par exemple pour des activités en Europe centrale ou dans les pays baltes) ;

¹⁹ Voir les informations relatives à ces activités en pages 26 et 27.

- 5) en vue de moderniser et d'adapter les échanges et de la coopération entre services gouvernementaux pour les minorités nationales, il serait bon, si un tel projet minorités devait voir le jour, de développer la création de sites web pour tous les services gouvernementaux, quitte à financer des visites d'experts pour assister les gouvernements dans la mise en place de ces sites. Ces sites seraient alors mis en réseau avec des liens vers d'autres partenaires (principalement des sites d'ONG nationales et internationales et ceux d'organisations internationales comme la Commission européenne, le Conseil de l'Europe ou l'OSCE-HCNM).

Les réponses au questionnaire d'évaluation figurent dans un document séparé. Elles apportent une évaluation plus détaillée, au travers desquelles les correspondants nationaux ont souhaité attirer l'attention sur un certain nombre de points liés à la préparation et à l'organisation des activités, entre autres :

- un plus grand laps de temps est nécessaire entre le lancement des invitations et les dates du séminaire (le court laps de temps est souvent dû à un accord tardif sur le programme et le budget prévisionnel qui doivent être acceptés avant l'envoi des lettres d'invitation) ;
- les nominations des participants sont parfois tardives (ce qui génère pour les pays hôtes des difficultés pour organiser le transport des participants et réserver les chambres d'hôtel, et pour les participants des problèmes pour obtenir leur visa) ;
- certaines minorités ou organisations sont parfois sureprésentées par rapport à d'autres (dans certains pays, il est souvent fait appel aux mêmes personnes et/ou organisations d'une activité sur l'autre) ;
- il faut inciter davantage les personnes critiques à l'égard de la protection des minorités nationales à participer aux activités (la nomination de personnes déjà convaincues par le bien-fondé des droits des minorités laisse peu de place aux débats) ;
- les participants devraient préciser davantage leurs centres d'intérêts avant les réunions de manière à mieux adapter le programme à leurs attentes ;
- plus de documentation devrait être disponible pendant les activités (que chaque délégation devrait amener avec elle) et après (rapports de réunions ou compilation des interventions que les organisateurs et le Conseil de l'Europe devraient préparer conjointement) ;
- les organisateurs doivent veiller à ce qu'il y ait systématiquement des cabines d'interprétation ;
- les spécificités de chaque Etat devraient parfois être prises davantage en compte.

Aux questions 16 à 19 qui portaient sur l'évaluation de l'organisation des activités et sur le choix des experts, des participants et des interprètes, les délégations ont toutes répondu que les activités étaient bien organisées en général, qu'elles étaient globalement très satisfaites du choix des experts et de la qualité de l'interprétariat et que la variété des participants avait été pleinement assurée.

A la question 22 de savoir quelles sont les principales réussites de ces programmes communs "minorités", les correspondants nationaux ont répondu qu'ils ont :

- permis d'établir un partenariat entre les services gouvernementaux pour les minorités nationales et un cadre de travail au niveau international ;
- stimulé les Etats participants à adopter de nouvelles législations et de créer de nouvelles institutions ;
- permis aux Etats participants d'être plus actifs dans le domaine de la coopération internationale ;
- permis d'échanger des informations et des expériences dans le domaine des minorités nationales et de mieux comprendre les situations propres de chaque Etat;
- permis d'avoir une vue plus globale de la variété des systèmes de protection des minorités nationales en vue de trouver des solutions à des problèmes communs.

Pour conclure et pour reprendre les propos de plusieurs délégations qui ont participé à ces programmes depuis le début, le premier programme a permis de lancer la coopération au niveau des services gouvernementaux pour les minorités nationales tandis que cette coopération s'est approfondie et considérablement développée dans le cadre du second programme. Toutefois, les discussions ont trop souvent porté sur les questions législatives. Un troisième programme s'avère donc nécessaire pour passer à l'étape supérieure qui consiste à étudier la mise en pratique des législations nationales et des traités internationaux et à connecter les différents services gouvernementaux via Internet. Dans ce but, les Etats européens et les ONG et instituts travaillant dans le domaine des minorités demandent le soutien politique et financier du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

* * * * *

Council of Europe
European Commission



Conseil de l'Europe
Commission européenne

**CONCLUSIONS OF THE
SEVENTH MEETING OF GOVERNMENTAL OFFICES FOR MINORITIES
LATVIA, JURMALA, 13 JUNE 2000**

We, the participants of the Seventh Meeting of Governmental Offices for National Minorities, unanimously agree on the following:

Bearing in mind that

- These Meetings of Governmental Offices for National Minorities, which have been organised since 1996 in the framework of the Joint Programmes on national minorities between the European Commission and the Council of Europe, as well as the other activities that have been planned and implemented therein, have contributed significantly
 - To the establishment and development of fruitful contacts and dialogue between governmental institutions, civil society and national and international minority NGOs, on issues of protection of national minorities, both at multi-lateral and regional level;
 - To the exchange of information on international treaties and national legislation, and the overall improvement of awareness and knowledge about the ways and means in which European standards concerning the protection of national minorities, including the Framework Convention for the Protection of National Minorities, are being and may be implemented.

We consider that:

- the Joint Programme between the Council of Europe and the European Commission offered the countries a unique opportunity to better understand Europe's evolution in the field of minorities: to discuss common problems, find common solutions, learn from each other, and promote mutual understanding and co-operation, particularly in the context of future enlargement of both partner institutions, the European Union and the Council of Europe;
- A continuation and further development of these activities in a pan-European framework, are indispensable to achieving further implementation of European standards in the protection of national minorities, for instance, by organising new thematic activities based on the Framework Convention for the Protection of National Minorities;
- After these years dedicated to the establishment of contacts, awareness and exchange of experiences, it would be regrettable if this increasingly effective co-operation in the field of minorities, were to be discontinued, bearing in mind that it is, in addition, invaluable to those countries which are now in the process of implementing the provisions contained in European legal standards and to those which aspire to ratify those instruments;
- The protection of national minorities continues to be a crucial element of peace and security, and, in addition, contributes to maintaining the cultural diversity in Europe at all levels.

Therefore, we urge that:

- the European institutions involved will recognise the value of these Joint Programmes, and the on-going need to retain this unique forum for the exchange of ideas and concrete experiences in the field of minorities, and consider ways to continue providing resources for this type of co-operation, which aims at promoting democratisation, human rights and stability in Europe.

Project Proposals for Future Co-operation Programme in the Field of National Minorities

- Continuation of Meetings of Governmental Offices for National Minorities
- Development of networking through the internet between Offices, NGOs and international organisations
- Conference on anti-discrimination
- Seminar on language preservation and linguistic rights
- Training for public servants on improving communication with the Roma community
- Training for civil servants on programme management
- Bilateral Seminar between Austria and Hungary on bilateral co-operation
- Study visit of a Hungarian delegation to Wales, United Kingdom on language education issues
- Study visit of a Hungarian delegation to the Netherlands on tolerance
- Study visit to Brussels/Strasbourg on the work of European institutions in the field of minorities
- Study visit of Hungarians to Norway (or another Scandinavian country on Sami)
- Seminar on the participation of youth
- Seminar on migration issues
- Seminar on confidence building measures and dialogue between the majority and the minority
- Seminar on school systems, bilingual education and education training
- Seminar on cultural autonomy
- Seminar on concrete solutions for Roma issues, based on national programmes (educational rights, participation in public institutions, housing, employment etc)
- Seminar on the role of local authorities in the field of minorities, especially with regard to linkages with the parliament and the government
- Seminar on practical experience regarding implementation of the Framework Convention and the Language Charter with a view to adopting general guidelines
- Minority NGO training
- Seminar on the integration process of minorities in society and ways of achieving effective integration with emphasis on civic education
- Study visit of a Croatian delegation to Spain on Roma issues
- Seminar on the role and activities of Ombudsman offices
- National legislation and practices in post-Soviet countries in the field of minorities
- Transfrontier co-operation between Romania/Ukraine/Moldova
- Seminar between countries to share experiences concerning EU accession
- Workshop/multi-lateral Seminar on linguistic diversity and education
- Training session on lobbying and media campaigns
- Study visit of a Romanian delegation to the United Kingdom for young leaders of minority NGOs
- Study visit of a Romanian delegation to a new member State on the role of advisory bodies working with governmental offices

The above programmes could be organised in countries such as Armenia, Bosnia and Herzegovina and Georgia to provide them with guidance on minority legislation and the protection of minorities.

Draft framework for a new programme on minorities

This framework could be composed of five main elements: (i) Meetings of Governmental Offices for National Minorities; (ii) Networking between governmental offices and NGOs; (iii) Pan-European or sub-regional activities based on Articles of the Framework Convention; (iv) Specific activities for South-East Europe; (v) Specific activities for CIS countries.

Liste des représentants de la Commission européenne ayant participé aux activités du Programme commun "Minorités nationales en Europe" 1999/2000

- Monsieur Gilbert DUBOIS, Chef Adjoint de la Délégation de la Commission européenne en Russie lors du Séminaire "Les grandes villes : comment gérer la diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique", Moscou, 23 septembre 1999 ;
- Monsieur Michael LAKE, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Hongrie lors de la Conférence sur les intérêts des minorités et la participation des minorités aux prises de décisions, 15 octobre 1999 ;
- Mademoiselle Eszter FÁY, Agent de presse auprès de la Délégation de la Commission européenne à Budapest lors du Séminaire sur le rôle des minorités nationales dans les communications transfrontières (radio/télévision) et les médias électroniques, Szeged, 28-30 octobre 1999 ;
- Monsieur Walter ROCHEL, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Slovaquie lors de la Table ronde sur les politiques à l'égard des minorités nationales en Europe centrale et orientale, Bratislava, 20 novembre 1999 ;
- Monsieur Geoffrey BARRETT, Premier conseiller à la Délégation de la Commission européenne en Lettonie lors du Séminaire sur l'intégration dans la société civile par le biais de l'éducation et de l'apprentissage des langues, Riga, 2 décembre 1999. Monsieur Barrett a également participé à la 7e réunion des services gouvernementaux pour les minorités nationales à Jūrmala en juin 2000 ;
- Madame Rosa-Maria GUIDA, Chef adjointe de Division à la DG Elargissement qui a participé au séminaire sur "La protection et la participation des minorités nationales comme condition d'une intégration européenne réussie" (Predeal, Roumanie, 12-13 mai) ;
- Monsieur Fokion FOTIADIS, Chef de la Délégation de la Commission européenne à Bucarest qui a ouvert le séminaire de Predeal susmentionné ;
- Monsieur Vincent PIKET, Chef par interim de la Délégation de la Commission européenne à Ljubljana et son collaborateur, Monsieur Niklas REUTER, qui ont participé avec intérêt au séminaire sur "Le rôle des minorités nationales dans les relations bilatérales" (Brdo, 22-23 mai) ;

Monsieur Per VINTHER, Chef de la délégation de la Commission européenne à Zagreb a été invité à participer au séminaire d'Opatija (mai 2000) mais n'a pu se libérer.